



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 août 2024
Français
Original : anglais

Lettre datée du 13 août 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution [2709 \(2023\)](#), par laquelle le Conseil de sécurité m'a prié de mener et de lui présenter un examen stratégique indépendant de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), conformément aux meilleures pratiques.

Dans cette résolution, le Conseil a demandé qu'une évaluation des menaces à la paix et la sécurité en République centrafricaine soit faite dans le cadre de cet examen, qui devrait contenir des recommandations détaillées sur la reconfiguration possible du mandat de la MINUSCA, l'efficacité de la mission, l'allocation de moyens suffisants, et des options pour adapter graduellement la configuration des composantes civile, policière et militaire, selon que de besoin, ainsi que des recommandations sur un plan de transition possible et la réduction éventuelle de la MINUSCA lorsque les conditions seraient réunies.

En février 2024, j'ai chargé Edmond Mulet de cet examen. Il a établi le rapport ci-joint, que je sou mets à l'attention du Conseil de sécurité. Je tiens à remercier M. Mulet de ce travail.

Qu'il me soit également permis de remercier le Gouvernement centrafricain de sa collaboration et de ses contributions tout au long de cet exercice. Je remercie en outre toutes les parties prenantes – les États Membres, les organisations régionales et les membres de la société civile – de leur collaboration, ainsi que le personnel des Nations Unies en République centrafricaine pour son engagement et son action en faveur du pays et de son peuple.

L'Organisation des Nations Unies est prête à collaborer avec le Conseil de sécurité et le Gouvernement centrafricain, selon que de besoin, à l'application des recommandations et de toute décision du Conseil concernant le mandat de la MINUSCA.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) António Guterres



Annexe

Examen stratégique indépendant de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (mars - juin 2024)

Remerciements

Je tiens à exprimer ma gratitude aux membres de l'équipe d'examen et à saluer le travail extraordinaire qu'ils ont accompli, qui a abouti à un rapport concret et objectif. Ce rapport a requis de longues journées et heures consacrées à faire des recherches, à élaborer et rédiger et, sans les connaissances, l'expertise et le sens aigu du devoir des membres de l'équipe, la tâche aurait été impossible.

Contrairement à d'autres examens stratégiques où jusqu'à 25 experts techniques ont participé à l'analyse et à l'établissement des recommandations, l'équipe d'examen ici était composée de cinq personnes, dont moi-même. Un dispositif réduit, certes, mais qui ne nous a pas empêchés de nous entretenir avec des centaines d'interlocuteurs à l'occasion de plus de 80 réunions, à New York et en République centrafricaine, obtenant ainsi une grande variété de perspectives et d'opinions, qui constituent la base du présent rapport. Pour cause de contraintes budgétaires, nous n'avons pas pu mettre à exécution notre intention première, qui était aussi de voyager dans les régions. Cela dit, le rapport rend compte, à mon avis, des perspectives régionales.

Bien qu'il s'agisse d'un examen indépendant et que les constats qui y figurent reflètent uniquement l'avis de l'équipe d'examen, rien de tout cela n'aurait été possible sans le soutien de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et du Secrétariat de l'ONU. Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine et chef de la MINUSCA, Valentine Rugwabiza, ainsi que le personnel de la Mission, qui nous ont apporté un excellent appui tout au long de notre séjour en République centrafricaine, nous permettant ainsi de réaliser notre programme complexe dans le pays. Je remercie également le Gouvernement centrafricain d'avoir facilité les réunions à Bangui et avec les partenaires régionaux, et des échanges francs que nous avons eus.

J'espère que le Conseil de sécurité trouvera un intérêt au présent rapport et qu'il lui sera utile dans ses délibérations sur la MINUSCA et la situation en République centrafricaine.

Edmond Mulet
17 juin 2024

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Contexte	6
Mandat et objectifs de l'examen stratégique indépendant	6
Principes directeurs et méthodologie de l'examen stratégique indépendant	6
II. Analyse contextuelle de la situation en République centrafricaine	7
Contexte régional	11
Dynamiques géopolitiques	12
III. Défis à relever pour consolider la paix et la sécurité	12
Instabilité politique et fragilité du processus de paix	12
Failles de la gouvernance et dépendance à l'égard de l'aide extérieure	13
Un contexte économique fragile et des obstacles à la croissance	13
Menaces contre la sécurité	14
Obstacles à l'extension de l'autorité de l'État	15
Sécurité des frontières, débordement des conflits et criminalité transnationale organisée	16
Tensions intercommunautaires et clivages sectaires	16
Lutte contre l'impunité	17
Des besoins humanitaires chroniques	17
Risques liés à la présence d'autres personnels de sûreté	18
IV. Examen de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine	19
Point de vue des parties prenantes sur la Mission	19
Pertinence générale du mandat actuel et axes prioritaires	20
Protection des civils	20
Extension de l'autorité de l'État	22
Bons offices et appui au processus de paix	24
Renforcer l'efficacité de la Mission	26
Collaboration avec l'État hôte	26
Empreinte de la Mission	27
Planification et coordination intégrées	28
Surmonter les difficultés d'ordre opérationnel	28
Communication stratégique	29
Dividendes économiques	30
V. Consolidation des efforts avec l'équipe de pays des Nations Unies	31
VI. Partenariat renforcé avec les organisations régionales et multilatérales	32
VII. Planifier un transfert progressif des responsabilités	33

VIII. Observations	35
IX. Recommandations	36
Pièce jointe n° I. Tableaux	43
Pièce jointe n° II. Adhésion de la République centrafricaine aux mécanismes de protection des droits humains et participation aux instruments internationaux	45

Résumé

Dans sa résolution [2709 \(2023\)](#), le Conseil de sécurité, à la demande du Gouvernement centrafricain, a autorisé l'examen stratégique indépendant de 2024 de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Le Secrétaire général a chargé de cette tâche l'ancien Secrétaire général adjoint, Edmond Mulet.

Le présent rapport fournit une évaluation indépendante et stratégique des problèmes politiques, socioéconomiques et de sécurité qui persistent en République centrafricaine. Grâce à de larges consultations avec les autorités centrafricaines, des partenaires internationaux et diverses parties prenantes locales, l'examen prend en compte les complexités internes et les dynamiques régionales et géopolitiques qui ont une incidence sur le pays. Il appelle l'attention sur la menace résiduelle que représentent les groupes armés, la violence intercommunautaire, les déficits de gouvernance et la précarité économique, qui constituent des obstacles majeurs à la paix.

Tous les interlocuteurs ont convenu que grâce à la Mission, le processus politique et de paix, l'extension de l'autorité de l'État, la sécurité, la protection des civils et l'état de droit avaient bien avancé, les acteurs nationaux et régionaux y étant associés. Aucune demande de réduction des effectifs ou de fermeture de la Mission n'a été faite. C'est ce qui ressort de l'examen, dans lequel il est recommandé de revenir sur cette question dans le cadre d'une mission d'évaluation technique après les élections présidentielles et législatives prévues pour 2025.

L'examen tient compte de l'appel lancé par les interlocuteurs nationaux pour que la MINUSCA soit adaptée de sorte à accompagner le Gouvernement dans les initiatives de relèvement rapide et de développement. Cette tâche serait essentielle à la consolidation des progrès en matière de paix et de sécurité auxquels la Mission a contribué, même si la responsabilité première en la matière incombe au Gouvernement, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux partenaires de développement. À ce titre, les partenaires de développement sont également invités à jouer leur rôle en tirant pleinement parti du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

D'après l'équipe d'examen, le mandat de la Mission reste pertinent et met en avant le rôle essentiel du Gouvernement centrafricain et de la communauté internationale, en particulier du Conseil de sécurité, dans l'appui donné à la MINUSCA et dans la place accordée à celle-ci en tant qu'instrument central de la solidarité internationale avec la République centrafricaine. Un appel est lancé pour que le soutien international continue jusqu'à ce que les institutions nationales puissent assurer la sécurité et la gouvernance de manière indépendante.

Par ailleurs, sortant du cadre de la MINUSCA, l'examen a permis de faire des recommandations pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde : améliorer l'efficacité opérationnelle, adapter les mandats pour mieux répondre aux réalités du terrain et favoriser une plus grande coopération internationale. Le but de ces recommandations est de susciter de nouvelles réformes, de s'éloigner des solutions toutes faites et d'établir de meilleures pratiques, en affinant l'orientation stratégique des missions de maintien de la paix pour qu'elles répondent mieux aux défis en constante mutation des environnements de conflit modernes. Grâce à cette approche stratégique, les activités de maintien de la paix sont bien coordonnées, dotées de ressources suffisantes et alignées sur les objectifs de paix et de développement durables de la communauté internationale.

I. Contexte

1. Dans une lettre adressée au Conseil de sécurité le 5 novembre 2022, le Gouvernement centrafricain a demandé que les activités de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) soient évaluées, du fait de l'évolution des conditions sur le terrain, afin de mieux aligner leurs priorités respectives, de voir les domaines dans lesquels la performance de la Mission pourrait être améliorée et d'envisager d'éventuels ajustements du mandat. Un premier examen stratégique indépendant effectué en 2018 contenait des recommandations visant à renforcer certaines des tâches de la Mission, comme l'appui politique au processus de paix et à la stratégie de sécurité, mais n'a pas donné lieu à une modification du mandat, qui est le même depuis la création de la Mission en 2014, les tâches prioritaires clés comprenant la protection des civils, les bons offices et l'extension de l'autorité de l'État.

Mandat et objectifs de l'examen stratégique indépendant

2. Dans sa résolution [2709 \(2023\)](#), le Conseil de sécurité a demandé un examen stratégique indépendant de la MINUSCA avant le 15 août 2024, pour faire : a) une évaluation des menaces à la paix et à la sécurité en République centrafricaine ; b) des recommandations sur la reconfiguration possible du mandat de la MINUSCA, l'efficacité de la Mission, l'allocation de moyens suffisants et les possibilités d'adaptation ; ainsi que c) des recommandations sur un plan de transition possible et la réduction éventuelle de la MINUSCA lorsque les conditions seraient réunies. Le Conseil a ajouté qu'il importait que cet examen soit fondé sur de larges consultations avec le Gouvernement centrafricain et d'autres partenaires concernés.

Principes directeurs et méthodologie de l'examen stratégique indépendant

3. Le 26 février 2024, le Secrétaire général de l'ONU a annoncé qu'il nommait l'ancien Secrétaire général adjoint, Edmond Mulet, pour diriger l'examen, assisté de quatre experts indépendants ayant une grande connaissance de la République centrafricaine, de la région, des opérations de paix, de la consolidation de la paix et des instruments dont dispose l'ONU pour favoriser la paix et la sécurité¹.

4. L'examen s'est efforcé d'être aussi complet que possible afin de permettre une compréhension approfondie et nuancée du contexte de la République centrafricaine et des dynamiques régionales et mondiales pertinentes. Ses conclusions font l'objet du présent rapport, qui donne des indications stratégiques pour une éventuelle adaptation du mandat de la MINUSCA, s'inscrivant dans le cadre de l'Action pour le maintien de la paix Plus et du Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général. L'examen met particulièrement l'accent sur l'amélioration des opérations de paix en renforçant les engagements en faveur du multilatéralisme, en encourageant les partenariats et en recourant à des approches novatrices adaptées au contexte pour l'exécution des mandats, tout en tenant compte de la nécessité d'équilibrer les coûts financiers et les gains politiques. De nature transversale, il intègre une perspective de genre.

5. Le principe d'indépendance, pierre angulaire de cet examen, ne saurait être sous-estimé. Hormis l'aide logistique que le Secrétariat et la MINUSCA lui ont apportée pour l'organisation des voyages et des réunions, l'équipe d'examen s'est efforcée de préserver son autonomie à tous les instants et ni le personnel de la MINUSCA ni celui du Secrétariat n'ont participé à ses consultations. Elle revendique

¹ L'équipe d'examen n'avait aucun lien professionnel avec le Département des opérations de paix, à New York, ou avec la MINUSCA.

donc entièrement les conclusions et les recommandations figurant dans le présent rapport.

6. En ce qui concerne la méthodologie, outre l'étude de la documentation indépendante existante et des évaluations internes pertinentes de l'ONU, l'équipe d'examen a tenu des consultations à New York avec des États Membres, le Conseil de sécurité et les départements et bureaux du Secrétariat dans tous les domaines de la paix, de la sécurité et du développement, du 22 février au 3 mars et du 21 au 27 mars. Elle s'est rendue en République centrafricaine entre le 4 et le 20 mars, où, en commençant par le Président, elle a tenu des réunions avec les autorités nationales et locales ; des représentants de l'opposition politique ; des partenaires internationaux et régionaux, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et l'Union africaine, garantes de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine ; le Rwanda et l'Angola, médiateurs de la feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine adoptée par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ; l'Union européenne ; les milieux diplomatiques ; la société civile, les chefs religieux, les partis politiques, les groupes de jeunes et de femmes ; les institutions financières internationales ; des représentants de la Chambre de commerce de la République centrafricaine ; la Cour pénale spéciale ; la MINUSCA ; et l'équipe de pays des Nations Unies. L'équipe d'examen s'est rendue dans la préfecture de la Haute-Kotto pour s'entretenir avec les parties prenantes locales dans sa capitale, Bria, et dans le village de Sam Ouandja (sous-préfecture de Ouandja-Kotto).

7. Compte tenu de la nature stratégique de l'examen, des recommandations sont faites pour orienter les débats du Conseil de sécurité en vue de l'élaboration d'une vision, de la hiérarchisation des tâches et de l'allocation de ressources à la MINUSCA. Des recommandations sont également faites pour que le Secrétariat puisse déterminer les capacités et les moyens nécessaires qui permettraient aux décisions du Conseil d'aboutir à des activités pratiques et réalisables. Enfin, des recommandations sont adressées au Gouvernement centrafricain et à ses partenaires pour qu'ils continuent à consolider les acquis en matière de sécurité et, dans la mesure du possible, s'orientent vers un relèvement rapide.

II. Analyse contextuelle de la situation en République centrafricaine

8. Depuis son indépendance en 1960, la République centrafricaine est le théâtre de crises politiques et de rébellions armées, souvent alimentées par des transitions politiques contestées. Les failles structurelles de la gouvernance ont sapé la confiance dans les institutions publiques et compromis la capacité de l'État de remplir ses fonctions souveraines fondamentales. Ces conflits ont un effet disproportionné sur les femmes et les enfants, exacerbant leur vulnérabilité et limitant l'accès aux services essentiels. Dans ce contexte, l'Union africaine, les acteurs régionaux et l'ONU ont tenté plusieurs fois de rétablir la paix et la stabilité².

9. En 2013, la République centrafricaine a sombré dans une guerre civile qui, au-delà des pertes humaines et des déplacements massifs de population, a réduit à néant

² Les précédentes opérations de paix des Nations Unies comprennent : la Mission des Nations Unies en République centrafricaine, autorisée en 1998 ; le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, autorisé en 2000 ; la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, mission de maintien de la paix basée au Tchad autorisée en 2007 ; le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, autorisé en 2010.

le peu d'institutions que possédaient encore l'État. En réponse, la CEEAC a intensifié ses efforts en passant par l'intermédiaire de la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique, présente dans le pays depuis 2008 et remplacée, le 19 juillet 2013, par la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine, de l'Union africaine.

10. Le Conseil de sécurité a autorisé la création de la MINUSCA en avril 2014 en remplacement de la MISCA, dont de nombreux contingents se sont retrouvés dans la nouvelle mission. Déployée aux côtés des forces françaises et de l'Union européenne, celle-ci a contribué à stabiliser la sécurité, promouvoir des processus politiques inclusifs et soutenir la reconstruction des institutions publiques. C'est ainsi qu'il a été possible de nommer une présidente par intérim, Catherine Samba-Panza, première femme à occuper ce poste en République centrafricaine ; de mettre en place un gouvernement de transition ; et de signer un accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement et différents groupes armés lors du Forum de Brazzaville. Le Forum de Bangui sur la réconciliation nationale qui a suivi, en mai 2015, avec l'appui de la MINUSCA, a été l'occasion d'organiser de larges consultations inclusives sur les mesures à prendre en faveur de la réconciliation. Des voix importantes se sont fait entendre parmi la société civile, les groupes religieux, les groupes de femmes et de jeunes, les anciens, les dirigeants politiques et les groupes armés. Les résultats et les recommandations issus du Forum ont permis d'établir la feuille de route d'un programme de réformes politiques et de définir des priorités claires pour aider le pays à sortir de décennies de conflits récurrents. Une nouvelle constitution a ainsi vu le jour en 2015, de même que la Cour pénale spéciale, qui a pour but de punir les graves violations des droits humains et de faire progresser la réconciliation et la justice.

11. En février 2016, Faustin-Archange Touadéra a été élu président, tandis que les élections législatives ont réinstauré l'Assemblée nationale, rétablissant ainsi pleinement la légitimité constitutionnelle. Conformément aux directives du Forum de Bangui de 2015, le mandat de M. Touadéra s'est concentré sur le dialogue national, la reconstruction et l'amélioration de la gouvernance. En 2017, la promulgation de la stratégie nationale pour le rétablissement de l'autorité de l'État a marqué une étape importante vers un soutien intégré dans les domaines de la défense, de la sécurité, de l'état de droit, de l'administration civile et des services sociaux. À la suite de consultations approfondies, un plan de défense national a été élaboré et signé par M. Touadéra, le 11 septembre 2017. En cours de révision, ce plan a établi quatre zones militaires et fixé comme objectif une force de défense de 9 800 hommes d'ici à 2021.

12. Malgré les initiatives prises au niveau national pour établir un nouveau cadre institutionnel, la violence a resurgi vers la fin de 2016, du fait de la concurrence entre les groupes armés pour le contrôle des ressources. Cette situation a été de plus en plus aggravée par les tensions interethniques et intercommunautaires, notamment entre musulmans et chrétiens, tandis que de nouvelles formations armées sont apparues, alimentant les affrontements et les attaques contre les civils, y compris des cas généralisés de violence fondée sur le genre ciblant particulièrement les femmes et les jeunes filles. Il en a été ainsi tout au long de 2017, l'armée nationale étant toujours en cours de restructuration ; la France et les États-Unis d'Amérique ayant retiré leurs forces, la MINUSCA est devenue la principale responsable de la protection. En conséquence, en novembre 2017, le Conseil de sécurité a autorisé une augmentation de 900 soldats au-dessus des effectifs de la Mission, portant le chiffre global à 11 650 militaires. La MINUSCA a mené plusieurs grandes offensives pour réduire l'influence des principaux groupes armés et soutenir des stratégies politiques plus larges en faveur de la paix, comme l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, instrument déterminant, signé à Khartoum le 6 février 2019. Cet accord, facilité par l'Union africaine avec le soutien de la CEEAC, de l'ONU et d'autres partenaires internationaux, comprenait cinq domaines d'action

prioritaires : le désarmement, la démobilisation, la réintégration et le rapatriement ; la justice et la réconciliation nationale ; la transhumance ; la sécurité ; et la gouvernance démocratique. Facilitatrice de cet accord politique, la MINUSCA a apporté son appui à tous ces domaines. Afin de renforcer la confiance dans la mise en œuvre de l'Accord politique et de faciliter l'intégration des groupes armés dans le paysage politique, M. Touadéra a nommé des membres des groupes signataires dans son nouveau gouvernement.

13. Toutefois, la période précédant les élections de 2020 a mis en évidence la fragilité des initiatives de paix. La lenteur de la mise en œuvre de l'Accord de paix et l'absence de sanctions contre les violations ont exacerbé les tensions, qui ont abouti à la création d'une nouvelle coalition de groupes d'opposition armés, la Coalition des patriotes pour le changement (CPC), qui a voulu perturber le scrutin et s'emparer du pouvoir. L'ancien Président, François Bozizé, dont la candidature à l'élection présidentielle a été invalidée, est devenu membre de la coalition, puis son chef³. Rejetant les engagements pris dans l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, les membres de la CPC ont largement étendu leur contrôle territorial, s'emparant des principales villes et atteignant la périphérie de la capitale, Bangui, en janvier 2021. La capacité d'intervention de la Mission étant limitée, le Conseil de sécurité a autorisé le redéploiement rapide de 300 soldats de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour lui venir en aide. Le Gouvernement a également cherché des renforts militaires par des accords de coopération bilatéraux avec le Rwanda et la Fédération de Russie (appelés « autre personnel de sûreté » dans le cas de ce pays), ce qui a permis de contenir la situation. Les violences électorales ont fortement perturbé la réaffectation des représentants de l'État, obligeant certains fonctionnaires et membres des forces de défense et de sécurité à abandonner leurs postes et à se réfugier dans les bases de la MINUSCA. Les infrastructures publiques ont subi des dommages importants⁴, le secteur judiciaire étant particulièrement touché : huit prisons ont été endommagées et la plupart des missions judiciaires ont été suspendues, de sorte que seuls six tribunaux étaient opérationnels et que 22 % seulement du personnel judiciaire se trouvait en dehors de Bangui.

14. La violence armée a contraint 40 % des bureaux de vote à fermer et seuls 35 % des électeurs ont pu voter. Les résultats électoraux ont mis en évidence la faible représentation des femmes aux postes électifs. Actuellement, seuls 11 % des membres du Parlement sont des femmes, malgré le quota de 35 % fixé dans la loi nationale sur la parité. La participation des femmes à la vie politique en République centrafricaine reste influencée par les normes et les rôles de genre traditionnels. La discrimination systémique concernant l'accès à l'éducation et les possibilités d'autonomie économique constitue un obstacle supplémentaire. Cela dit, l'étude contient des exemples de femmes dirigeantes politiques au niveau local, en particulier à Bria et à Sam Ouandja.

15. Les forces gouvernementales, soutenues par le Rwanda et par d'autres personnels de sûreté, ont lancé une contre-offensive qui a permis de reprendre de grandes villes à la CPC. Celle-ci a donc lancé des représailles contre les populations soupçonnées de collaborer avec les forces de sécurité nationales et internationales. Parallèlement, des enquêtes menées par les autorités nationales ont révélé que les forces de sécurité nationales et leurs partenaires russes pourraient avoir commis des

³ La Cour constitutionnelle a invalidé la candidature de François Bozizé, invoquant un mandat d'arrêt international et des sanctions des Nations Unies à son encontre.

⁴ La protection des autorités de l'État pendant la crise post-électorale de 2020 a été déterminante car elle a permis à 15 préfets sur 16 et à 54 sous-préfets sur 71 de rester à leur poste.

violations du droit international humanitaire et du droit international des droits humains au cours de ces opérations⁵.

16. Dans ce contexte, la MINUSCA a continué à soutenir les acteurs régionaux par l'entremise de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, ce qui a abouti à l'adoption, le 16 septembre 2021, à Luanda, de la feuille de route conjointe pour la paix en République centrafricaine, dont le but est d'orienter l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. En octobre 2021, M. Touadéra a annoncé un cessez-le-feu unilatéral comme suite aux engagements figurant dans la feuille de route, ravivant ainsi l'espoir d'une relance du processus de paix. Depuis la signature de l'Accord politique en 2019, la configuration des groupes armés a beaucoup changé. L'engagement politique et la pression militaire ont considérablement affaibli les six mouvements signataires qui formaient initialement la CPC, laquelle s'est fragmentée encore plus à la suite de divisions internes. En décembre 2023, seuls quatre groupes étaient actifs dans la Coalition : l'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC), le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC), le groupe Retour, réclamation et réhabilitation (3R) et les anti-balaka Mokom⁶.

17. Six groupes armés signataires et des sections de trois groupes armés signataires ont été officiellement dissous à l'occasion de deux cérémonies organisées le 6 décembre 2022 et le 28 avril 2023⁷. En mars 2024, 4 429 combattants (4 147 hommes et 282 femmes) avaient participé au programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement. De plus, en juillet et septembre 2023, la MINUSCA a facilité la démobilisation organisée par les autorités centrafricaines et le rapatriement volontaire en Ouganda des derniers combattants de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) qui se trouvaient à Zemio et Mboki (préfecture du Haut-Mbomou), mettant ainsi fin à leur longue présence en République centrafricaine. Cependant, dans le même temps, le mouvement Azandé Ani Kpi Gbé émergeait dans les zones anciennement occupées par la LRA.

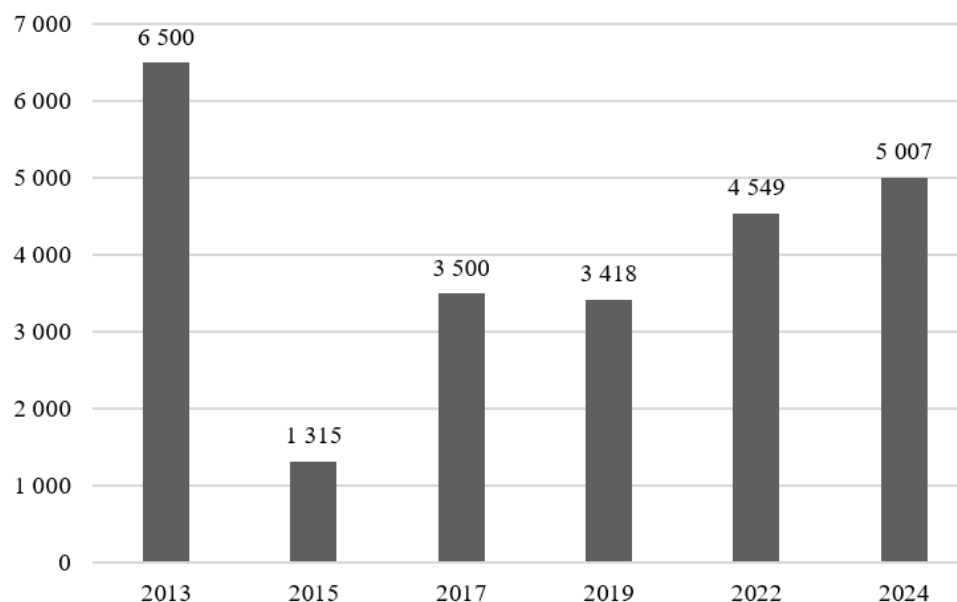
18. Depuis lors, l'équilibre des forces s'est considérablement modifié, passant des groupes armés au Gouvernement. À la mi-février 2024, l'extension de l'autorité de l'État avait progressé : des fonctionnaires avaient pris leur poste, bien qu'ils soient encore fortement concentrés à Bangui, les effectifs dans les provinces étant inférieurs aux niveaux d'avant la crise de 2013. La MINUSCA a joué en rôle déterminant dans la réaffectation des fonctionnaires, qu'il s'agisse de soutien logistique, de sécurité ou de renforcement des capacités.

⁵ Voir <https://information.tv5monde.com/afrique/centrafrique-des-instructeurs-russes-parmi-les-auteurs-dexactions-selon-le-ministre-de-la>.

⁶ Historiquement, l'UPC, le groupe 3R et le FPRC sont les mouvements armés les plus puissants de la République centrafricaine. Ils représenteraient également les populations les plus marginalisées et minoritaires, souvent considérées comme « étrangères », d'où ils recrutent leurs combattants.

⁷ Le 6 décembre 2022, M. Touadéra a présidé une cérémonie de dissolution du Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique, du Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice, de l'Union des forces républicaines et de l'Union des forces républicaines fondamentales. De plus, le 28 avril 2023, il a présidé une cérémonie marquant la dissolution de Révolution et justice-faction Belanga et de Séléka renouvée pour la paix et la justice (Séléka renouvée), ainsi que des sections du FPRC, du Mouvement patriotique pour la Centrafrique et du Front démocratique du peuple centrafricain.

Figure I
Nombre de fonctionnaires ayant pris leur poste



Source : MINUSCA.

19. Si les conditions de sécurité se sont améliorées en République centrafricaine, l'environnement politique reste profondément polarisé. Au cours du deuxième mandat de M. Touadéra, la majorité présidentielle a présenté une réforme constitutionnelle concernant la Constitution de 2015, qui a fait l'objet d'un large consensus. Le 21 août 2023, la Cour constitutionnelle a validé les résultats du référendum constitutionnel du 30 juillet 2023. Entre autres changements, le mandat présidentiel est passé de cinq à sept ans, la limitation du nombre de mandats présidentiels a été supprimée et le pouvoir exécutif renforcé. Certaines des personnes consultées dans le cadre de l'examen ont critiqué ce processus et ses résultats, y voyant une érosion des normes démocratiques.

Contexte régional

20. La République centrafricaine est membre de la CEEAC et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Elle a des frontières communes avec le Cameroun, le Congo, la République démocratique du Congo, le Soudan, le Soudan du Sud et le Tchad. Elle se trouve au centre des crises humanitaires régionales, des menaces à la sécurité et de l'instabilité économique et subit donc fortement les dynamiques régionales. Si ses relations avec ses principaux voisins (Soudan et Tchad) se sont améliorées ces dernières années, elle doit tout de même continuer à renforcer la confiance, car ces pays ont des liens avec certains groupes armés opérant sur son territoire ou des acteurs armés centrafricains opérant au Soudan, par exemple. Si ces acteurs armés revenaient en République centrafricaine, cela créerait une plus grande instabilité.

21. La longueur et la porosité des frontières du pays, ajoutées aux relations transfrontalières et à l'omniprésence des armes illégales, ont aggravé les problèmes de sécurité. Cette situation a facilité l'exploitation illégale des vastes ressources naturelles du pays, qui alimente également l'économie de guerre de nombreux acteurs armés de la République centrafricaine et des États voisins. Ces problèmes aux frontières augmentent le risque de débordement du conflit.

22. Des réunions régulières des commissions mixtes entre le Cameroun, le Congo et le Tchad pourraient renforcer la coopération frontalière régionale, améliorer la gestion des frontières et traiter les questions de sécurité communes. La nouvelle stratégie nationale pour la gestion des frontières assortie d'un plan d'action pour 2023/24 est un pas vers le règlement de ces problèmes communs.

23. Sur le plan politique, la République centrafricaine a franchi une étape importante en organisant des élections présidentielles en 2016 et 2021, éléments constitutifs de la démocratie, mais les récents changements constitutionnels suggérant une dérive vers une « gouvernance d'hommes forts » suscitent des inquiétudes.

Dynamiques géopolitiques

24. Les tensions géopolitiques croissantes compromettent de plus en plus les progrès du pays vers une stabilisation durable et sapent l'action de la MINUSCA dans ce domaine. Au moment où le pays reste fortement dépendant de la solidarité internationale, la détérioration des relations et la polarisation progressive des membres du Conseil de sécurité – en raison de divergences sur des sujets (Gaza ou la guerre en Ukraine) qui n'ont aucun rapport avec la République centrafricaine – affaiblissent les efforts de stabilisation dans le pays. Cette dynamique géopolitique, dont sont conscients le Gouvernement et divers États Membres, y compris des membres du Conseil de sécurité, a constitué la toile de fond de l'examen.

25. L'influence de la Fédération de Russie et du Rwanda en République centrafricaine s'accroît, parallèlement au déclin des partenaires occidentaux, qui occupaient historiquement les secteurs de la sécurité et du développement. Avant de conclure des accords bilatéraux pour le déploiement de « formateurs militaires » (identifiés comme des éléments de la société militaire privée Wagner) et d'une « force de protection » du Rwanda, la République centrafricaine avait comme principaux partenaires en matière de sécurité la MINUSCA et l'Union européenne, ainsi que la France et les États-Unis, qui apportaient un appui supplémentaire. La disparition ou la réduction de l'appui occidental dans certains secteurs explique cette reconfiguration.

III. Défis à relever pour consolider la paix et la sécurité

Instabilité politique et fragilité du processus de paix

26. Le dialogue à l'appui du processus de paix repose sur une démarche inclusive. Cela dit, parvenir à une véritable participation politique de tous les groupes armés est une course d'obstacles. Les désengagements répétés des accords par les factions armées mettent en évidence la fragilité du processus de paix ainsi que la nécessité d'une démarche globale qui s'attaque aux causes profondes du conflit, garantit l'inclusivité et associe le développement économique aux réformes en matière de sécurité.

27. Le rétrécissement de l'espace civique et la forte polarisation du paysage politique risquent d'accroître l'instabilité interne. Comme on l'a vu par le passé, lorsque les possibilités de dialogue semblent limitées, la dissidence politique risque de passer par les mouvements armés. Alors que les chefs de l'opposition continuent de dénoncer les mesures de persécution et les actes discriminatoires dont ils sont victimes, le mécontentement des forces progouvernementales pourrait également alimenter l'instabilité. La poursuite d'un dialogue inclusif sur le modèle du Forum de Bangui et la prise en compte des points de vue de la société civile, notamment des femmes et des jeunes, dans la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine pourraient faciliter des progrès plus

consensuels et être le moyen privilégié d'exécuter le programme de réformes politiques et institutionnelles.

Faibles de la gouvernance et dépendance à l'égard de l'aide extérieure

28. Parce qu'il dépend de l'appui extérieur pour s'acquitter de ses prérogatives souveraines, le pays est vulnérable aux chocs et aux dynamiques qui influent sur la solidarité internationale. Dans l'examen, deux secteurs surtout sont concernés : la sécurité et le budget national. La plupart des interlocuteurs ont dit qu'il fallait continuer de soutenir les Forces armées centrafricaines pour qu'elles puissent opérer de manière indépendante, dans le respect des obligations internationales (à la fois le droit international humanitaire et le droit international des droits humains), et pour préserver la sécurité de l'État si la MINUSCA quittait le pays ou suspendait ses activités.

29. Lors des consultations, les parties prenantes ont estimé qu'il était urgent d'améliorer la gouvernance du secteur public, de lutter contre la corruption et de mobiliser des ressources pour renflouer les caisses de l'État. À cet égard, elles ont dit qu'il fallait une assistance technique substantielle pour renforcer le cadre politique et institutionnel. Pour certaines, les lacunes systémiques de la gouvernance étaient des facteurs clés qui sapaient le climat des affaires et la croissance économique inclusive et durable, qui dépendaient largement de la qualité de la gouvernance du secteur public⁸.

Un contexte économique fragile et des obstacles à la croissance

30. La République centrafricaine est l'un des pays les plus pauvres du monde, avec l'un des produits intérieurs bruts les plus bas par habitant et l'indice de développement humain le plus faible ; le pays doit donc relever des défis économiques considérables. La majeure partie de la population attend les dividendes socioéconomiques de la paix, la gamme et la qualité des services étant fortement et négativement affectées par la situation économique du pays. Les droits économiques, sociaux et culturels des femmes et des filles sont touchés de manière disproportionnée, notamment en ce qui concerne l'accès à l'éducation, à la terre et à l'entrepreneuriat. Sept femmes ou filles sur 10 contre 5 hommes ou garçons sur 10 sont analphabètes⁹. Du fait de leur faible statut économique, elles sont également plus vulnérables à la violence fondée sur le genre et ont un accès limité à la justice. Sur 191 pays, la République centrafricaine est 188^e en matière d'égalité des genres.

31. Le pays est riche en ressources naturelles, mais les systèmes de gestion formels qui permettraient d'accroître les recettes de l'État et de promouvoir une répartition équitable doivent encore être mis en place. Hormis ses ressources naturelles, le pays n'a pratiquement pas de base économique et une grande partie de l'économie se trouve dans le secteur informel, où les femmes sont souvent vulnérables sur le plan

⁸ Par exemple, l'investissement étranger direct en 2022 représentait 1 % du PIB, ce qui montre que les pays étrangers ont actuellement peu l'envie d'investir. Dans son indice d'évaluation des politiques et institutions nationales pour 2022, la Banque mondiale a dit également que pratiquement aucun progrès en matière de gestion économique, de politiques structurelles, de politiques d'inclusion sociale et d'équité, ou de gestion et d'institutions du secteur public n'avait été enregistré entre 2013 et 2022. Banque mondiale, CPIA Afrique : Évaluation des politiques et des institutions en Afrique – Politiques de résilience économique dans un monde en proie aux turbulences (Washington, 2023). Disponible à l'adresse suivante <https://openknowledge.worldbank.org/entities/publication/42c18473-38c2-4118-884f-c2910bb6548e>.

⁹ Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, base de données de référence du programme Les femmes comptent, République centrafricaine. Disponible à l'adresse suivante : <https://data.unwomen.org/country/central-african-republic>.

économique. Bien qu'encore limités, certains investissements augmentent dans la capitale, Bangui. C'est certes le signe d'un timide début de reprise économique, mais un retour positif pour les finances de l'État se fait toujours attendre. En 2023, les crédits à des conditions avantageuses du Fonds monétaire international (FMI) ont permis d'éviter que l'État ne soit en défaut, après la suspension de la contribution de la France. Le FMI avait posé comme condition l'adoption de mesures déterminantes pour stimuler les recettes nationales : rationaliser les exonérations fiscales, renforcer la collecte de la taxe sur la valeur ajoutée et encourager les recettes douanières¹⁰. Ces mesures permettraient d'augmenter les revenus publics et de réduire la dépendance à l'aide internationale, mais nécessiteraient des investissements considérables dans les ressources humaines et autres¹¹. Sans ces mesures, l'État pourra de moins en moins se développer et fournir les services attendus, ce qui alimentera le mécontentement et sapera plusieurs processus de consolidation de la paix, tels que l'extension de l'autorité de l'État ou le désarmement, la démobilisation, la réintégration et le rapatriement. Par exemple, alors que la majorité des ex-combattants ont reçu une aide à la réintégration, on s'interroge sur la durabilité de leur retour à la vie civile dans un contexte où les débouchés économiques sont insuffisants. Par ailleurs, il faudra que les politiques économiques s'attaquent effectivement aux disparités entre les sexes et soutiennent l'émancipation économique des femmes. Augmenter les partenariats institutionnels au-delà de l'opération de maintien de la paix est la seule solution durable à ce problème.

Menaces contre la sécurité

32. Malgré des progrès en matière de sécurité, la présence de groupes armés dans certaines parties du pays reste un facteur de déstabilisation. Ces groupes continuent de cibler les populations et de saper les moyens de subsistance des populations vulnérables, touchant de manière disproportionnée les femmes et les enfants, qui sont exposés à des risques accrus de violence fondée sur le genre et de dénuement économique. Bien que les groupes armés aient été affaiblis, ils n'en demeurent pas moins résilients. L'UPC, le FPRC et le groupe 3R sont traditionnellement considérés comme les mouvements armés les plus puissants, compte tenu de leur force militaire, du nombre de leurs combattants, de leur chaîne de commandement et de leur capacité de recrutement. Dans le même temps, d'autres groupes armés se constituent, y compris avec le soutien des autres personnels de sûreté, qui les utilisent comme suppléants.

33. Ces groupes armés sont fondés sur des communautés ethniques, qu'ils utilisent non seulement comme base de recrutement, mais souvent comme boucliers ou pour les ressources extractives. Ces mêmes communautés sont particulièrement exposées aux abus des agents de l'État, notamment aux arrestations ciblées et à la torture, dans le cadre de la lutte contre les groupes armés. Il est prouvé que les personnes de confession musulmane et les membres de la communauté peule sont ciblés de manière disproportionnée par les agents de l'État, qui les soupçonnent de collaborer avec des groupes armés, principalement le groupe 3R et l'UPC¹². Ces exactions, que les groupes armés utilisent comme prétexte pour protéger leurs communautés, sapent les activités menées par l'État pour étendre sa présence et son autorité dans des régions se sentant marginalisées à la suite de décennies d'absence de l'État.

¹⁰ Fonds monétaire international, Rapport de pays n° 23/362, République centrafricaine, novembre 2023.

¹¹ Par exemple, le centre des impôts avait une voiture et le service des douanes n'avait que 10 ordinateurs.

¹² Rapport de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine, 22 août 2022 (A/HRC/51/59).

34. Les violences commises par ces groupes compromettent la protection des civils, car elles brouillent la frontière entre combattants et non-combattants. Endémique en République centrafricaine, la violence sexuelle est souvent utilisée pour dominer, déplacer ou punir la population civile. Les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables. Largement invisibles, les violences sexuelles liées aux conflits ne sont pas suffisamment dénoncées, notamment par peur de la stigmatisation ou des représailles, ou par manque de confiance dans le système judiciaire national. Selon le Système de gestion de l'information sur la violence de genre, 23 644 cas de violence fondée sur le genre ont été signalés en 2022, soit une augmentation de 104 % par rapport à 2021. La tendance s'est maintenue en 2023, avec plus de 11 000 cas entre janvier et septembre.

35. Une solution purement militaire à la menace posée par les groupes armés a peu de chance de réussir. Les opérations militaires menées par les Forces armées centrafricaines et d'autres personnels de sûreté sont généralement axées sur des gains à court terme, car la capacité des forces gouvernementales et de leurs alliés à tenir le terrain reste limitée. Les Forces armées centrafricaines et d'autres personnels de sûreté se déploient dans une zone pour des opérations de courte durée (appelées tactiques de harcèlement), repoussant temporairement les mouvements armés. Lorsque ceux-ci reviennent, les populations sont donc particulièrement exposées à des représailles. La pression militaire ne donnera que des résultats limités si elle n'est pas accompagnée de mesures visant à « tenir et reconstruire ».

36. Enfin, la formation et l'utilisation de milices supplétives par les forces gouvernementales et d'autres personnels de sûreté compromettent la réforme durable du secteur de la sécurité et la constitution d'une armée professionnelle et responsable. La démobilisation des combattants de ces structures informelles, comme les « requins » à Bangui ou les Azandé Ani Kpi Gbé dans le sud-est du pays, posera très probablement des problèmes à l'avenir¹³.

Obstacles à l'extension de l'autorité de l'État

37. Durant les consultations, l'équipe d'examen a constaté que l'État avait du mal à maintenir sa présence dans les provinces. Les campagnes militaires visant à déloger les groupes armés ne semblent pas s'inscrire dans une stratégie et un plan plus larges de retour de l'État. La capacité de projection de forces semblant impossible à tenir sans la capacité de maintenir les acquis, il s'agit, dans la nouvelle politique de défense nationale en cours d'élaboration, de passer à une armée de garnison, concentrée dans six nouvelles régions militaires.

38. La tâche consistant à établir la présence effective de l'État et du personnel associé se poursuit. Elle est entravée par l'absence d'infrastructures sur le terrain pour accueillir et loger les fonctionnaires, des ressources humaines limitées, de faibles budgets opérationnels et un accès restreint aux services d'appui, y compris aux services bancaires. Les fonctionnaires en poste dans leur lieu d'affectation retournent systématiquement à Bangui pour percevoir leur salaire, mettant en péril leur présence continue dans les provinces. La MINUSCA offre son appui dans les domaines de la logistique, de la sécurité et du renforcement des capacités au Ministère de la fonction publique et de la réforme administrative et au Ministère de l'administration du territoire, de la décentralisation et du développement local. Elle a facilité ainsi le déploiement et la mobilité de 75 fonctionnaires et agents de l'État en moyenne par mois. Bien que cela ait permis d'accroître la présence administrative dans de nombreuses régions, l'État ne peut pas maintenir ce personnel civil sans le soutien de

¹³ Lettre datée du 25 juin 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2536 (2020) (S/2021/569).

la Mission. En outre, malgré ces efforts, l'accès aux services sociaux de base reste faible. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement centrafricain devra établir des priorités et faire preuve de volonté politique. À l'heure actuelle, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires comblent les lacunes, mais les ressources et les capacités sont insuffisantes pour couvrir l'ensemble du territoire.

Sécurité des frontières, débordement des conflits et criminalité transnationale organisée

39. La République centrafricaine se trouve dans une région difficile, la plupart des États voisins étant impliqués dans des conflits actifs ou potentiels. Ces conflits risquent de déborder dans la République centrafricaine ; les zones frontalières restent des zones sensibles, les groupes armés et les réseaux criminels exploitant leur porosité pour se déplacer à leur guise et contrôler les routes commerciales lucratives. Ces mouvements incontrôlés facilitent la circulation des armes, exacerbant ainsi les crises régionales. Ainsi, il a été prouvé récemment qu'un nombre important d'éléments armés ont été déployés dans les préfectures de la Vakaga orientale et de la Haute-Kotto à la fin de l'année 2023, peut-être dans le cadre d'une stratégie coordonnée visant à renforcer la présence de la CPC et de l'UPC autour des sites frontaliers stratégiques. Les mouvements transfrontaliers d'acteurs armés du Soudan et du Soudan du Sud déstabilisent le nord-est et le sud-est du pays, la présence des combattants paramilitaires soudanais des Forces d'appui rapide et des Azandé Ani Kpi Gbé étant signalée dans ces régions. Le renforcement de la gestion conjointe des frontières est essentiel pour relever les défis communs en matière de sécurité. Malgré les mesures prises pour relancer la coopération régionale aux frontières et l'adoption de la stratégie nationale pour la gestion des frontières, des résultats concrets se font toujours attendre.

Tensions intercommunautaires et clivages sectaires

40. Lorsque la MINUSCA s'est installée en 2014, les violences sectaires ont conduit plusieurs observateurs à alerter contre un génocide potentiel¹⁴. On ne s'est pas attardé sur ce point pendant les consultations menées au titre de l'examen, mais le consensus était qu'il fallait faire preuve de prudence. D'une part, les initiatives de réconciliation nationale ont pris du retard par rapport aux engagements initiaux. À cet égard, il est inquiétant de constater que des mécanismes clés, tels que la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, ont du mal à démarrer et de voir le manque de ressources chronique. D'autre part, des violences éclatent encore dans de nombreuses communautés dans le pays, en particulier le long des routes de transhumance ou autour des sites miniers. Il pourrait encore y avoir des violences sectaires avant les élections locales et présidentielles de 2024-2025. De plus, la discrimination systématique à l'égard des membres de certaines communautés continue de fragiliser le tissu social. L'absence de documents d'identité pénalise de manière disproportionnée les musulmans et les Peuls, qui de facto ont des difficultés à avoir accès à l'administration locale ou nationale ou aux services sociaux, tels que les écoles. En outre, une part importante de la population musulmane qui vivait en République centrafricaine avant la crise a cherché refuge dans les pays voisins. Alors

¹⁴ Dans sa résolution [2217 \(2015\)](#) du 28 avril 2015, le Conseil de sécurité a accueilli avec satisfaction le rapport final de la Commission internationale d'enquête mandatée par l'Organisation des Nations Unies ([S/2014/928](#)), notant avec préoccupation qu'il concluait que les principales parties au conflit, notamment les ex-Séléka, les anti-balaka et des éléments des Forces armées centrafricaines ayant collaboré avec des groupes armés, avaient commis depuis le 1^{er} janvier 2013 des violations du droit international humanitaire et des atteintes aux droits de l'homme pouvant constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, en particulier le nettoyage ethnique auquel se sont livrés des éléments des milices anti-balaka.

que les conditions de leur retour volontaire restent inégales selon les régions du pays, de nouvelles tensions pourraient apparaître si ces personnes revenaient réclamer leurs terres et leurs biens et exiger d'éventuelles réparations. D'autres inégalités persistantes entravent l'accès aux services de base (eau, éducation et santé) en fonction de l'appartenance ethnique, de la religion, de l'âge ou du sexe¹⁵. Les conséquences humanitaires de la crise augmentent encore la pression sur des services de base limités et la concurrence pour l'accès à ces services peut générer des tensions entre les différents groupes de population.

Lutte contre l'impunité

41. Les violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire n'ont donné lieu qu'à peu ou pas de poursuites. Tout le monde est d'accord que l'impunité joue un rôle dans les crises récurrentes, preuve qu'il y a un souhait collectif de briser le cycle de la violence et de jeter les bases d'une paix et d'une justice durables. Avec le soutien de la MINUSCA et de l'équipe de pays des Nations Unies, les autorités nationales ont avancé dans l'amélioration des cadres politiques et législatifs pertinents en matière de droits humains, dans l'établissement d'un fragile état de droit et dans la mise en marche des mécanismes de justice transitionnelle. Cela dit, le système judiciaire subit des manipulations politiques qui compromettent son indépendance. La création de la Cour pénale spéciale en 2015 et la mise en place de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation en 2020 sont des étapes importantes dans la mise en place d'un système de justice transitionnelle propice au dialogue national et à l'apaisement. Toutefois, leur efficacité est entravée par des difficultés financières et autres¹⁶. Les effets de ces avancées dépendront en grande partie d'institutions nationales, qui devront se montrer aux contrôles et résolues à mener ces réformes et à mobiliser les fonds et le soutien des partenaires.

Des besoins humanitaires chroniques

42. La protection des civils traverse une crise grave qui continue d'alimenter les besoins humanitaires. Depuis 2014, près de 1,3 million de personnes sont en situation de déplacement ou ont cherché refuge dans les pays voisins. Les besoins humanitaires qui en découlent, notamment la fourniture d'abris et de nourriture et l'accès à l'eau potable et aux soins de santé, soulignent la gravité et l'ampleur de la crise. La faiblesse des infrastructures du pays et l'accès limité aux services essentiels, qui rendent difficile l'acheminement de l'aide humanitaire, ne font qu'aggraver la situation.

43. L'accès aux soins de santé reste insuffisant, de nombreux établissements de santé ayant été pillés, détruits ou simplement vidés de leur personnel ou de leurs fournitures. Des maladies telles que le paludisme, le VIH/sida et la tuberculose sont généralisées et les taux de malnutrition, en particulier chez les enfants, sont alarmants. Le secteur de la santé dépend fortement des organisations non gouvernementales. Il ne répond pas à la demande, offrant à peine les services essentiels dans un contexte où le ratio personnel de santé/population est l'un des plus faibles au monde. Le système éducatif a été gravement perturbé, d'où un faible taux d'alphabétisation des

¹⁵ Ce problème est particulièrement grave dans les régions où la pression exercée de longue date par les groupes armés a engendré des débordements de violence réguliers entre différentes communautés. Voir Organisation internationale pour les migrations, « Rapport sur l'indice de solutions et de mobilité : République centrafricaine (RCA) », décembre 2023.

¹⁶ La Commission vérité, justice, réparation et réconciliation n'est plus opérationnelle depuis le 7 mai 2024, en attendant la nomination de nouveaux commissaires.

adultes (environ 37 %), ce qui perpétue la pauvreté et la vulnérabilité, plus de 60 % des écoles ayant étant attaquées ou utilisées à des fins militaires¹⁷.

44. Les changements climatiques perturbent encore davantage la productivité agricole, plus de la moitié de la population se trouvant en situation d'insécurité alimentaire. Ils modifient également les couloirs de transhumance, aggravant les conflits liés à la diminution des ressources naturelles et compromettant les moyens de subsistance des communautés qui dépendent de l'agriculture de subsistance et du pastoralisme¹⁸.

45. Le plan de réponse humanitaire 2024 a besoin de 367,7 millions de dollars, mais il est gravement sous-financé, et les acteurs humanitaires accordent désormais la priorité aux interventions destinées à sauver des vies. Certains donateurs ont fait remarquer que la baisse du financement humanitaire devait s'accompagner d'une transition vers des stratégies de relèvement rapide. Le succès de cette transition dépend largement du plan national de développement et de la capacité des autorités à obtenir un soutien international adéquat pour sa mise en œuvre. Cette transition et la mise en place de solutions durables dépendent également des relations entre l'État et les populations. Celles-ci continuent d'en faire une priorité, au même titre que la présence de l'État et sa capacité de fournir les services de base qui font si cruellement défaut¹⁹. Dans les régions où cette relation est encore à mettre en place, le retour des personnes déplacées traîne, de même que les initiatives essentielles de consolidation de la paix qui permettent la réintégration des personnes déplacées dans leurs communautés, une attention particulière étant accordée aux besoins des femmes, des enfants et d'autres groupes vulnérables.

Risques liés à la présence d'autres personnels de sûreté

46. Pour d'aucuns, les autres personnels de sûreté contribuent à la sécurité à court terme, mais leurs activités posent également certains problèmes. Il est compliqué de coordonner les activités des prestataires de services de sécurité pour des raisons politiques, administratives et logistiques, ce qui empêche la Mission d'exécuter efficacement son mandat. Parallèlement, les autorités nationales considèrent les autres personnels de sûreté comme des alliés précieux, menant souvent des opérations, y compris des opérations cinétiques, que la Mission pourrait être réticente à entreprendre. Il est évident que l'État doit établir un mécanisme de coordination entre les Forces armées centrafricaines, la MINUSCA et les autres services de sécurité. Cependant, la capacité de la Mission de participer à un tel mécanisme serait limitée par les nombreux facteurs mentionnés précédemment ainsi que par les rapports sur les violations des droits humains attribuées à certains des autres personnels de sûreté²⁰. Au-delà des règles bien établies du droit international qui lient les États dans leurs partenariats avec les prestataires de services de sécurité privés, le Cadre « Protéger, respecter et réparer » sur les entreprises et les droits humains pourrait servir à favoriser le dialogue entre les parties prenantes et faire respecter les droits humains.

¹⁷ Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques, *Education under Attack 2020*, Central African Republic country profile, p. 117 à 120.

¹⁸ Norwegian Institute of International Affairs et Stockholm International Peace Research Institute, « Climate, peace and security fact sheet: Central African Republic », octobre 2022. Disponible à l'adresse suivante : www.sipri.org/sites/default/files/2023-10/22_fs_car.pdf.

¹⁹ Dialogues facilités par l'OIM. Voir OIM, « Rapport sur l'indice de solutions et de mobilité : République centrafricaine (RCA) ».

²⁰ Rapport de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine, 22 août 2022 (A/HRC/51/59).

IV. Examen de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Point de vue des parties prenantes sur la Mission

47. Il ressort de l'examen que les autorités nationales ne souhaitent ni ne demandent le retrait de la MINUSCA. Toutefois, elles ont souvent dit qu'il fallait une « adaptation », c'est-à-dire que la Mission évolue au lieu de transférer ses activités à d'autres acteurs ; qu'elle mène, par exemple, des activités qui sortent du cadre d'une opération de maintien de la paix. À cet égard, bien qu'elles soient conscientes de la fragilité des progrès réalisés en matière de stabilisation, les parties prenantes nationales, régionales et internationales sont d'avis qu'il convient de passer de l'aide humanitaire au développement durable une fois la sécurité assurée. De plus, elles ont dit clairement que le mandat multidimensionnel de la MINUSCA restait pertinent pour consolider ces acquis et faciliter la transition vers le développement.

48. S'agissant de la sécurité, certains membres du Gouvernement ont estimé que l'amélioration de la situation s'expliquait uniquement par l'action menée par les autres personnels de sûreté. Mais des acteurs locaux et partenaires régionaux et internationaux ont dit que la présence de la MINUSCA et ses activités dans tout le pays la plaçaient dans une position unique pour soutenir la protection des civils et l'extension de l'autorité de l'État. La présence de la Mission est également considérée comme essentielle pour le déploiement des organisations humanitaires, des partenaires régionaux et internationaux et des acteurs du secteur privé.

49. Les bons offices de la Mission ont été particulièrement salués par les partenaires régionaux, car ils complètent souvent leurs propres initiatives. Ces partenaires ont également remercié la Mission pour l'appui qu'elle continuait d'apporter aux élections et au processus de paix. Sur ce dernier point, ils ont demandé un « renforcement des synergies » entre la MINUSCA et les garants de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Pour les organisations de la société civile, l'assistance en matière de droits humains et de surveillance ainsi qu'en matière de justice et d'administration pénitentiaire est essentielle pour promouvoir la justice sociale qui fait tant défaut et mettre en place de véritables institutions nationales de droits humains et de justice. Elles ont appelé l'attention sur les défis persistants en matière d'égalité des sexes et demandé qu'il soit accordé un plus grand soutien à l'autonomisation économique des femmes. Tout le monde a estimé qu'il était nécessaire de rééquilibrer la présence et les effectifs de la Mission à Bangui et à l'intérieur du pays.

50. Tous les interlocuteurs estiment que la MINUSCA devrait essayer de plus en plus de stimuler la croissance à long terme et de renforcer les institutions afin de promouvoir une paix durable. Les autorités nationales, y compris le Président, ont demandé spécifiquement la construction ou la rénovation des routes et des infrastructures publiques, la formation des fonctionnaires et la fourniture d'une plus grande assistance pour les services sociaux et la relance économique. Par ailleurs, on a souvent évoqué les solutions permettant de revoir l'empreinte logistique de la Mission afin qu'elle laisse un héritage positif et durable en matière d'infrastructures, et de faire en sorte que les activités produisent davantage de dividendes économiques pour l'économie locale.

51. En résumé, bien qu'il soit possible d'envisager certaines adaptations, il faudrait que les partenaires les mieux placés pour répondre aux besoins de développement (l'équipe de pays des Nations Unies, les institutions financières internationales et d'autres acteurs bilatéraux et multilatéraux) redoublent d'efforts. De leur côté, ces

partenaires ont dit qu'il y avait une limite à ce qu'ils pouvaient accomplir sans la présence propice de la Mission et sans le financement nécessaire. Des adaptations ne sauraient donc être envisagées sans le renforcement du partenariat et la complémentarité des efforts.

Pertinence générale du mandat actuel et axes prioritaires

52. Dans la résolution [2709 \(2023\)](#), le Conseil de sécurité définit des tâches prioritaires, des tâches additionnelles et d'autres tâches, mettant l'accent sur une approche par étapes pour une exécution efficace du mandat. La Mission peut ainsi rationaliser ses activités malgré le nombre important (et vertigineux, selon certains interlocuteurs nationaux) de ses responsabilités. S'agissant de la pertinence générale du mandat actuel de la Mission, l'examen met en évidence les tâches qui ont suscité une attention particulière des parties prenantes ; des ajustements sont proposés pour une meilleure exécution. De même, des tâches moins fréquemment mentionnées ont été envisagées, qui, liées à d'autres, pourraient renforcer la cohérence des activités de la MINUSCA.

Protection des civils

53. La protection des civils a été la tâche prescrite par le mandat qui est le plus souvent revenue dans la discussion et son importance cruciale a été reconnue, tout comme les efforts déployés par la Mission pour obtenir des résultats dans un contexte difficile en constante évolution sur les plans de la politique, de la logistique et de la sécurité. Le mandat de protection des civils a également fait ressortir la difficulté persistante, rencontrée par d'autres opérations de maintien de la paix, à bien faire comprendre le mandat de protection, à gérer les attentes et à faire cadrer les tâches prescrites avec les ressources et les besoins requis sur le terrain.

54. La stratégie de protection des civils de la MINUSCA s'articule autour de ces trois volets classiques : le dialogue et la collaboration ; la protection physique ; et l'établissement d'un environnement protecteur. La MINUSCA a déployé des efforts considérables dans ces trois volets, mais les parties prenantes nationales apprécient moins le travail effectué dans les volets I et III et continuent à mettre l'accent sur la protection physique par la force de la MINUSCA.

55. Dans le cadre du volet I, dialogue et collaboration, le rôle de facilitation joué par la Mission lors de divers dialogues politiques et processus de paix aux niveaux national et local a indéniablement contribué à la protection des civils. Ainsi, les activités de protection sont particulièrement importantes en période électorale pour contribuer à la sauvegarde des libertés fondamentales. Au niveau local, on a constaté les effets positifs du dialogue et de la collaboration sous l'égide de mécanismes tels que les comités de paix locaux et les réseaux d'alerte locale associant des représentants de la société civile, y compris des groupes de femmes et de jeunes. De plus, la surveillance des droits humains reste essentielle dans le dialogue avec les acteurs étatiques et non étatiques pour remédier aux violations, notamment celles commises contre les enfants et les actes de violence sexuelle liée aux conflits²¹.

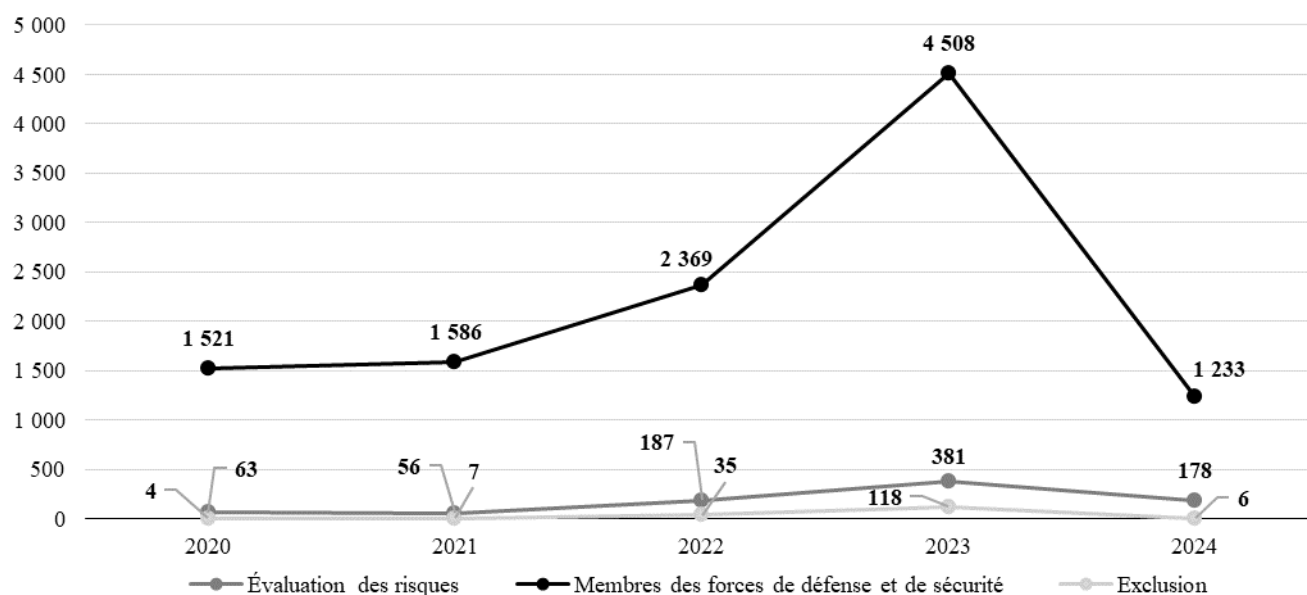
56. S'agissant du volet II, protection physique des civils, les échecs précédents continuent de faire penser aux parties prenantes nationales que la Mission n'a pas la capacité d'exécuter son mandat dans ce domaine. Si dans certains cas la MINUSCA a fait tout son possible pour tenter d'apaiser plusieurs zones de tension, on se souvient bien encore de l'inertie, perçue ou réelle, d'unités de certains pays fournisseurs de

²¹ La collaboration avec les acteurs étatiques et les groupes armés non étatiques ont donné des résultats concrets comme l'identification et la libération de 42 enfants (30 garçons et 12 filles) entre 2022 et 2023.

contingents. Depuis, la Mission met l'accent sur la protection par la projection de forces mobiles ainsi que sur le renforcement du soutien aux autorités nationales, d'où la fermeture de nombreuses bases opérationnelles temporaires qui existaient depuis longtemps. Bien qu'elles aient été difficiles à maintenir, elles assuraient la protection des populations locales et permettaient l'acheminement de l'aide humanitaire en toute sécurité. Leur fermeture entraîne un vide sécuritaire, d'où la demande de certaines populations locales de maintenir des bases opérationnelles temporaires dans leurs régions.

57. Quant au volet III, création d'un environnement protecteur, il mobilise plusieurs composantes de la Mission qui aident les autorités nationales dans les domaines des droits humains, de la réforme du secteur de la sécurité, de la justice et de l'administration pénitentiaire, et de la protection de l'enfance et des femmes. La surveillance des droits humains et l'assistance dans ce domaine sont également essentielles si l'on veut aider les Forces armées centrafricaines et les Forces de sécurité intérieure à s'acquitter de leur obligation de protection²². Bien qu'il soit difficile d'appliquer rigoureusement la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, cette démarche permet d'atténuer les risques et d'influencer positivement le comportement des bénéficiaires. Elle serait donc comme un moyen de concilier les mandats d'appui aux droits humains et d'assistance aux forces autres que celles des Nations Unies.

Figure II
Appui donné par la Mission aux forces de défense et de sécurité



(Notes page suivante)

²² Le nombre de cas et de victimes de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits humains continue d'augmenter chaque année. De juillet 2022 à juin 2023, la MINUSCA a confirmé 2 091 violations des droits humains et d'atteintes à ces droits ainsi que de graves violations du droit international humanitaire (contre 1 217 pour la période précédente), concernant un total de 4 676 victimes (contre 3 222 pour la période précédente), dont 1 230 ayant subi des violations multiples. Parmi ces victimes, 65 % sont des hommes (3 018), 10 % des garçons (464), 8 % des femmes (382) et 5 % des filles (250). Environ 4 % des victimes étaient des groupes de victimes collectives.

(Notes de la figure II)

Source : MINUSCA.

Note : Depuis 2020, 11 217 membres des forces de défense et de sécurité ont fait l'objet de 865 évaluations des risques ; 170 d'entre eux ont été exclus pour avoir commis des violations des droits humains et du droit international humanitaire. La majorité des demandes d'appui concernaient la fourniture de transport, les opérations conjointes, la formation et le déploiement de forces de défense et de sécurité dans les régions.

58. Bien qu'il y ait lieu de saluer les engagements pris par les autorités pour faire respecter les droits humains et le droit humanitaire international, les cas de violations et d'atteintes augmentent, tandis que l'impunité et l'absence de poursuites continuent de poser un sérieux problème²³. La MINUSCA avait un mandat solide concernant l'état de droit, reposant sur un soutien global au système judiciaire et aux institutions, y compris le système militaire nouvellement établi. L'appui de la Mission est également déterminant pour le renforcement de la chaîne de la justice pénale, car il permet de coordonner le déploiement des Forces de sécurité intérieure, des agents pénitentiaires et des magistrats afin de renforcer la capacité de l'État à enquêter sur les crimes et à engager des poursuites dans l'ensemble du pays. De plus, dans le cadre des mesures temporaires d'urgence et à la demande des procureurs centrafricains, la police de la MINUSCA peut compléter les capacités d'enquête des Forces de sécurité intérieure, notamment en soutenant l'Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants. Enfin, la Cour pénale spéciale, pour sa création et son fonctionnement, dépend de l'appui de l'ensemble du système des Nations Unies à tous les niveaux.

Extension de l'autorité de l'État

59. L'extension de l'autorité de l'État a été évoquée à plusieurs reprises avec les homologues nationaux, car elle reste une priorité pour le Gouvernement. Elle est également une priorité du mandat de la Mission et de sa stratégie politique, qui prévoit que le maintien de la paix des Nations Unies en République centrafricaine s'achève sur le « rétablissement d'institutions démocratiques efficaces, y compris des progrès vers une administration décentralisée durable »²⁴.

60. Dans la résolution 2709 (2023), le Conseil de sécurité établit comme tâche prioritaire l'appui à l'extension de l'autorité de l'État, au déploiement des forces de sécurité et au maintien de l'intégrité territoriale. Comme dans ses résolutions précédentes, il dit également que cette tâche incombe pleinement au Gouvernement. Le Conseil exprime ainsi sa volonté d'accélérer la réalisation des prérogatives souveraines, conformément à la stratégie nationale de 2017 pour le rétablissement de l'autorité de l'État, élaborée avec l'appui de la MINUSCA. Dans la Mission, les activités d'extension de l'autorité de l'État relèvent de la composante technique et de la composante Appui, ainsi que des composantes civile et militaire, d'où la nécessité d'une véritable coordination²⁵. L'accent mis sur l'appui à l'extension de l'autorité de l'État a également augmenté la charge de travail des bureaux régionaux et mis en

²³ Voir pièce jointe II.

²⁴ Stratégie politique de la MINUSCA 2023-2028.

²⁵ Si cette coordination semble bien fonctionner au niveau sectoriel, facilitée par la délégation d'autorité accordée aux chefs de bureau, l'absence de clarté de la chaîne de commandement et du processus d'approbation de la gestion des ressources délocalisées continue de susciter des inquiétudes, car elle empêche de prendre de bonnes décisions et d'allouer les ressources de manière efficace, situation parfois aggravée par une mauvaise communication entre les bureaux extérieurs et le quartier général de la Mission.

évidence la nécessité de réaligner les ressources humaines et financières de la Mission afin de mieux les soutenir.

61. Dans la même résolution, le Conseil de sécurité met fortement l'accent sur le déploiement dans tout le pays du personnel civil et en tenue de l'État. La réforme du secteur de la sécurité et le redéploiement des forces de sécurité centrafricaines – Forces armées centrafricaines, Forces de sécurité intérieure et gardes-frontières – sont une priorité majeure pour les autorités centrafricaines. L'appui de la MINUSCA s'est concentré sur l'élaboration d'un cadre stratégique de réforme du secteur de la sécurité afin de rétablir le fonctionnement des Forces armées centrafricaines, y compris la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité de 2017, son plan de défense connexe et les mécanismes de contrôle du secteur de la sécurité. La Mission a également apporté un soutien technique et logistique aux Forces armées centrafricaines lors d'opérations coordonnées. Ces différents niveaux d'appui sont répartis entre le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité (stratégique) et la force (opérationnelle), et donc, parfois, les activités peuvent être conflictuelles. L'équipe d'examen a relevé une contradiction possible entre l'accent mis dans le mandat sur le soutien à l'extension rapide des forces de sécurité agréées et formées et les objectifs à plus long terme visant à établir durablement ce fonctionnement, en renforçant les structures de commandement et de contrôle et les mécanismes de supervision, qui sont inclus dans d'autres tâches liées à la réforme du secteur de la sécurité.

62. Les Forces armées centrafricaines ont également reçu un soutien complémentaire de la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM) ainsi qu'une formation et une assistance opérationnelle de la part d'autres personnels de sûreté, différentes sources d'appui qui ont compliqué la coordination interne et externe. Sur le plan extérieur, en l'absence de coordination par le Gouvernement, la Mission a mis en place des groupes internationaux de coordination de la défense et de la sécurité intérieure, mais les autres personnels de sûreté ne sont pas représentés et la coordination de l'appui militaire reste limitée. De ce fait, les activités des autres personnels de sûreté manquent de transparence, ce qui a découragé les donateurs dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité. Si les autorités centrafricaines adoptaient un plan crédible, certains partenaires pourraient être persuadés de débloquer leur aide et d'encourager la mobilisation des ressources, pour favoriser la coordination entre les partenaires existants et la collaboration de nouveaux partenaires. Sans ce rôle moteur des autorités centrafricaines, la capacité de la Mission à mener à bien la réforme du secteur de la sécurité, pilier central de sa contribution à une extension durable de l'autorité de l'État, restera limitée.

63. De même, la composante Police de la MINUSCA travaille avec les Forces de sécurité intérieure pour renforcer les capacités de celles-ci. Contrairement aux Forces armées centrafricaines, cette composante unique fournit un soutien dans les domaines de la stratégie, des opérations et du renforcement des capacités. La coordination externe de la réforme de la police est plus transparente et la MINUSCA exécute des projets en partenariat avec le PNUD, d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies, tels que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en passant notamment par la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit. Des échanges au niveau opérationnel ont lieu avec la mission de conseil de l'Union européenne (EUAM) afin d'échanger des informations, mais la capacité à assurer une bonne coordination nationale du soutien aux Forces de sécurité intérieure est insuffisante.

64. Un partenariat trilatéral plus fort entre l'État, la MINUSCA et des partenaires internationaux responsables contribuerait à la professionnalisation des Forces armées

centrafricaines et des Forces de sécurité intérieure. On pourrait ainsi créer les conditions d'un déploiement durable des Forces nationales de sécurité, ce qui permettrait le retrait de la Mission. Si les forces nationales ne sont pas prêtes à maintenir la stabilité et la sécurité, évitant ainsi un vide sécuritaire qui pourrait être exploité par des supplétifs ou des groupes armés, il existe un risque réel de rechute dans le conflit. Ce partenariat stratégique devrait donner lieu à une transition en douceur qui permettrait à l'État de faire respecter l'ordre public avec ses propres moyens, préservant le legs de la MINUSCA et contribuant à la paix et à la stabilité à long terme dans la région.

65. S'agissant de la mise en place de l'administration territoriale et d'autres fonctionnaires, la Mission continue d'accompagner le retour progressif des préfets et sous-préfets dans les localités stabilisées. Actuellement, 5 007 fonctionnaires (77 %) sont présents sur le terrain, contre 6 500 avant la crise de 2013. Ils étaient 1 315 en 2015 et 3 500 en 2017. Le nombre de tribunaux opérationnels dans l'ensemble du pays est passé de 12 à 24 entre 2019 et 2024 et le nombre de prisons opérationnelles de 9 à 15 au cours de la même période. Les prochaines élections locales, prévues pour octobre 2024, permettront d'étendre davantage l'autorité de l'État au niveau local. Elles donnent également à certains acteurs la possibilité de se battre pour le pouvoir politique par le « scrutin plutôt que par les armes ». Prévues depuis 2016, les autorités ont exprimé leur ferme volonté de les organiser avec ou sans le soutien financier de la communauté internationale. Ce financement ne s'étant pas matérialisé, les opérations électorales restent sous-financées, malgré les promesses du Gouvernement et des partenaires. Les préparatifs ont déjà pris du retard et l'inscription des électeurs, qui devait commencer en février 2024, n'a pas encore commencé.

66. Le rétablissement de l'autorité de l'État a été facilité par la Mission, qui a appuyé la rénovation des infrastructures et d'autres travaux qui ont accéléré la fourniture de services de base. La Mission a utilisé de manière innovante divers moyens pour réaliser ce travail de rénovation, notamment la lutte contre la violence au sein de la collectivité. Entre 2022 et 2024, la MINUSCA, grâce à des programmes de lutte contre la violence au sein de la collectivité et à d'autres sources de financement, a construit, rénové et équipé au moins 18 locaux des forces de sécurité, dont le Camp Kasāi (camp d'entraînement militaire) et le centre opérationnel de la Gendarmerie nationale à Bangui. Elle a également rénové des infrastructures civiles (bureaux d'autorités locales, cliniques, écoles et prisons) et fourni une formation ou un emploi à 37 145 personnes (23 692 hommes et 13 453 femmes)²⁶. Dotée d'un budget de 8,5 millions de dollars pour 2024, la lutte contre la violence au sein de la collectivité met à la disposition de la Mission un moyen flexible et dynamique de tenir le terrain en attendant d'autres activités de consolidation de la paix et de développement. Malgré ces initiatives, les mesures actuelles d'extension de l'autorité de l'État restent fragiles en raison des problèmes de coordination, de logistique et de financement et de l'absence de partenariats solides avec des acteurs de développement. Il est donc difficile de les maintenir.

Bons offices et appui au processus de paix

67. Conformément à la résolution [2709 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, le mandat de bons offices met l'accent sur la collaboration en faveur de la réconciliation, du

²⁶ Ces mesures sont particulièrement bien accueillies par les autorités de Bangui et des provinces, car elles offrent des perspectives aux combattants qui ne peuvent pas participer au programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement et aux membres de la population courant le risque d'être recrutés. Les programmes de lutte contre la violence au sein de la collectivité ont, dans de nombreux cas, soutenu le développement d'infrastructures très visibles et appréciées ainsi que des activités génératrices de revenus. Ainsi, ils contribuent non seulement à sécuriser une zone, mais aussi à obtenir des résultats rapides en matière de stabilisation.

dialogue national, des processus électoraux et des dialogues constitutionnels. Il porte également sur l'extension de l'autorité de l'État, le renforcement des programmes de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, et de lutte contre la violence au sein de la collectivité, et l'inclusion des femmes et des jeunes, autant d'éléments cruciaux pour une paix durable. Plus important, le mandat actuel met en exergue l'importance d'intégrer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les activités en vue d'une participation active des femmes aux processus de paix et à la prise de décisions, pour des résultats de paix durables et inclusifs.

68. Dans l'ensemble, les parties prenantes ont reconnu l'efficacité de la collaboration entre la Représentante spéciale du Secrétaire général, l'Union africaine, la CEEAC et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Les acteurs régionaux ont salué le rôle joué par la MINUSCA, faisant ressortir la pertinence et l'intérêt du rôle de bons offices de la Mission. Certains acteurs de la société civile ont fait remarquer que ce mandat appelait une approbation systématique du Gouvernement et ils se demandent si la MINUSCA n'a pas dû adopter une position moins franche sur des questions sensibles telles que celles des droits humains. D'autres se sont félicités de la « diplomatie discrète » adoptée par la Représentante spéciale du Secrétaire général, qui a donné des résultats positifs. À l'inverse, certaines autorités nationales ont estimé que les bons offices étaient une atteinte à leur souveraineté et détournaient l'attention de la priorité qui était d'étendre l'autorité de l'État. Certains partenaires internationaux ont précisé que des réunions plus régulières avec les milieux diplomatiques, sous l'égide de la MINUSCA, pourraient faciliter l'alignement des initiatives en faveur des bons offices.

69. Depuis la création de la Mission, les bons offices sont une priorité, passant de la réponse aux crises à l'appui à la stabilité politique et à la lutte contre les causes profondes des conflits. La Mission a exécuté son mandat de bons offices alors que plusieurs autres acteurs régionaux et continentaux occupaient la première place dans le processus de paix. Elle a su tirer parti de son avantage comparatif, provenant de sa nature multidimensionnelle et de sa vaste présence, pour accompagner le processus de paix. Dans ce contexte, elle a contribué grandement à faire fonctionner les éléments de médiation et de dialogue de diverses initiatives de paix, notamment grâce à l'assistance technique. Elle a également contribué aux progrès politiques, reliant une fois de plus le dialogue local au dialogue national. Ainsi, elle a négocié des accords de paix locaux ou mis en place des mécanismes de suivi, dont beaucoup se sont ensuite retrouvés dans le Comité de mise en œuvre préfectoral et le Comité technique de sécurité, qui constituent le dispositif de contrôle et de suivi local de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine.

70. La MINUSCA joue également un rôle central dans l'appui à l'application du processus de paix grâce à un programme efficace de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, qui reste l'un des éléments les plus importants de pérennité des initiatives politiques, car il permet aux combattants d'avoir d'autres moyens de subsistance. À la fin de 2018, la Mission a contribué au lancement du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, en ciblant les groupes signataires de l'Accord politique (voir pièce jointe I), qu'elle a accompagné depuis lors. Les initiatives de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement ainsi que de lutte contre la violence au sein de la collectivité ont été utilisées en complément afin de cibler différents groupes de combattants et de personnes risquant d'être recrutées, d'aider les communautés d'origine ou d'accueil des combattants et de fournir des « dividendes de la paix » qui augmentent la participation. L'utilisation combinée des initiatives de lutte contre la violence au sein de la collectivité et de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement a également permis une plus grande participation des femmes dans l'ensemble, qui pouvaient bénéficier des initiatives de lutte contre la violence au sein

de la collectivité et éviter ainsi les programmes de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement et la stigmatisation sociale liée à l'association à un groupe armé. Des efforts devraient être faits pour intégrer les mouvements armés restants dans le processus de paix, ce qui nécessiterait une extension du processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement. Si la plupart des 4 429 participantes et participants (4 147 hommes et 282 femmes) au processus national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement²⁷ ont bénéficié d'une aide à la réintégration, leur retour effectif à la vie civile dépend des débouchés économiques disponibles, actuellement peu nombreux.

71. Le mandat de bons offices, associé à un soutien global aux processus de paix, continuera d'être extrêmement important si l'on veut aider la République centrafricaine à relever les défis de la paix de manière consensuelle. Il permettra également de faire avancer l'application des dispositions de sécurité de l'Accord politique et de donner un appui à la CEEAC et à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

Renforcer l'efficacité de la Mission

Collaboration avec l'État hôte

72. Le consentement de l'État hôte reste un paramètre essentiel si l'on veut tirer parti du maintien de la paix. Ainsi, la capacité de la Mission à opérer efficacement dépend fortement de la qualité de ses relations avec les autorités centrafricaines. Tout le monde s'accorde sur le fait que cette relation est excellente. En particulier, beaucoup ont attribué à la Représentante spéciale du Secrétaire général le mérite d'avoir établi des liens solides avec les autorités nationales.

73. Les autorités centrafricaines ont cependant exprimé le souhait de revoir les termes de l'accord sur le statut des forces²⁸, essentiellement, le régime d'exonération fiscale appliqué à la Mission et à ses fournisseurs. Cette demande s'inscrit dans la nouvelle stratégie du Gouvernement d'augmenter les recettes fiscales²⁹. En particulier, il a été demandé de lever l'exonération fiscale sur les importations de carburant et d'autres biens de la Mission et de donner la priorité aux achats locaux.

74. Au niveau opérationnel, les violations de l'accord sur le statut des forces continuent d'entraver l'efficacité de la Mission, gênant la liberté de mouvement, la perception de la situation et la sécurité des soldats de la paix. Des cas d'entraves à la circulation, y compris pour les patrouilles et le déploiement de personnel civil, ont été signalés. Ces violations ont d'importantes répercussions, car elles sont généralement imposées là où les besoins de protection se font le plus sentir et compromettent donc la capacité de la Mission d'intervenir de façon préventive ou rapide pour protéger les civils. La décision des autorités de restreindre l'utilisation des drones³⁰ et la saisie par le Gouvernement et d'autres personnels de sûreté des drones et du matériel connexe de la MINUSCA compromettent la perception de la situation, limitent considérablement les capacités opérationnelles des forces de

²⁷ D'autres combattants auraient été démobilisés dans le cadre de processus parallèles menés par d'autres personnels de sûreté, mais faute de transparence et en l'absence d'une politique de réintégration, on s'interroge sur la durabilité de ces activités.

²⁸ L'accord sur le statut des forces définit l'accord juridique entre l'État hôte et l'ONU, notamment en ce qui concerne l'application de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies. Il relève de la compétence de l'Assemblée générale.

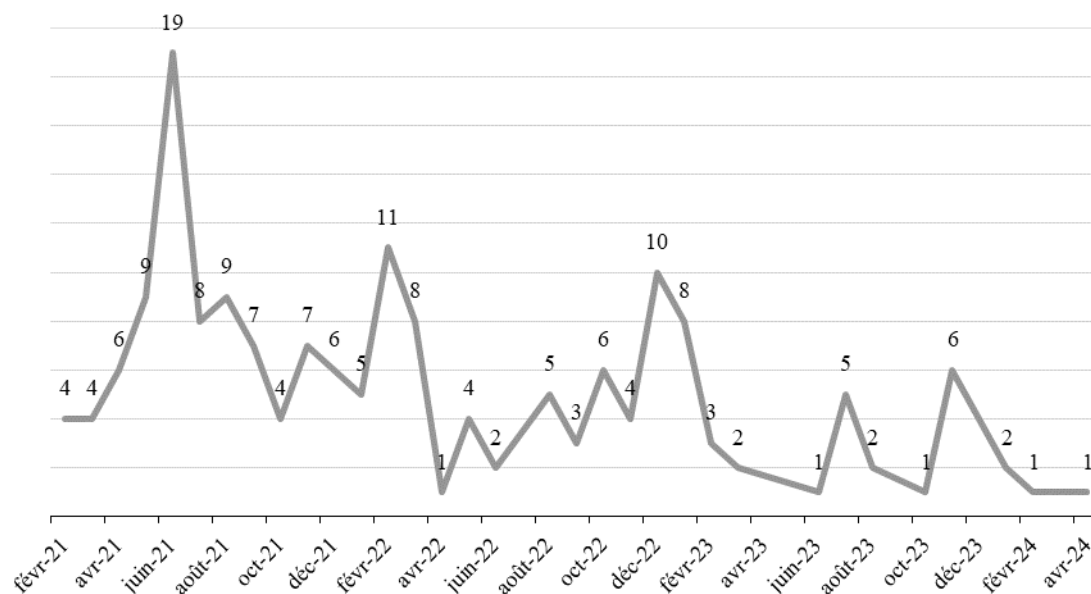
²⁹ L'examen a également mis en avant des allégations selon lesquelles certains opérateurs économiques – à la fois fournisseurs de la Mission et revendeurs dans le pays – bénéficieraient d'exonérations fiscales au titre des biens importés pour la MINUSCA et revendraient ces biens sur les marchés. Ces allégations ne sont étayées par aucune preuve.

³⁰ Décret promulgué en décembre 2023.

maintien de la paix et augmentent les risques pour leur sécurité. Elles ne peuvent donc exécuter pleinement leur mandat de soutien au Gouvernement.

Figure III

Violations de l'accord sur le statut des forces ayant une incidence sur la MINUSCA



Source : MINUSCA.

Empreinte de la Mission

75. La sécurité s'étant améliorée à Bangui, les homologues nationaux et étrangers demandent à la MINUSCA d'adopter une position moins militarisée, afin de tenir compte du retour progressif à la normale. Elle pourrait ainsi aider les Forces de sécurité intérieure à réaffirmer leur rôle, qui est d'assurer la sécurité interne. Par ailleurs, la Mission pourrait ainsi aligner ses objectifs de transfert progressif aux forces de sécurité centrafricaines de certaines tâches de sécurité, telles que la protection des principaux responsables ou les fonctions de garde statique des institutions nationales.

76. L'examen a révélé que de multiples partenaires assuraient la protection des fonctionnaires et des institutions nationales de la République centrafricaine. Pour maximiser les ressources, la MINUSCA devrait réaffecter ce personnel de sécurité redondant de la capitale vers des zones dans les provinces qui ont plus besoin d'aide, tout en préservant la capacité d'intervention rapide aux situations d'urgence. De plus, il est suggéré de réévaluer l'Équipe spéciale conjointe de Bangui, en vue de séparer les éléments militaires et policiers, afin de permettre à chaque composante de réaffecter son personnel en fonction des besoins.

77. L'efficacité de la Mission gagnerait également à voir une réaffectation similaire du personnel civil de la capitale vers les provinces. Actuellement, 69 % du personnel se trouve à Bangui, contre 31 % sur le terrain, malgré les efforts de la Mission pour réduire ce déséquilibre. Ces efforts sont toutefois entravés par des règles administratives qui limitent la mobilité du personnel, même à l'intérieur de la zone de la mission, compliquant administrativement et financièrement le transfert de personnel. L'environnement de travail difficile en République centrafricaine en général, surtout dans les bureaux extérieurs, est un autre facteur qui dissuade le

personnel de s'installer dans des zones reculées. Inversement, certaines parties prenantes ont souligné que le manque de mobilité pouvait avoir un effet négatif sur la performance et le bien-être du personnel sur le terrain. Il ressort d'une étude sur la dotation en personnel réalisée au cours du second semestre 2023 qu'il est nécessaire d'avoir une main-d'œuvre mobile et agile, capable de se rendre dans les zones de tension. Toutefois, les éléments facilitateurs, tels que des logements suffisants accompagnant le déploiement du personnel d'appui dans les bureaux extérieurs ; un plan d'organisation des vols facilitant les déplacements entre les bureaux extérieurs ; et des renforts pour soutenir et assurer la continuité des activités lorsque des membres du personnel sont en congé de détente, sont limités.

78. La Division de l'appui à la mission de la MINUSCA est nettement plus petite que celle d'autres opérations de paix similaires³¹. La composante était déjà mise à rude épreuve par l'augmentation de 2 750 soldats et 940 policiers en 2021. Il n'y a pas eu une augmentation correspondante du personnel civil, pour assurer la bonne gestion d'effectifs plus élevés de personnel en tenue. Au fur et à mesure de la restructuration de la Mission, la composante Appui pourrait être davantage sollicitée. Bien que la Division de l'appui à la mission ait adapté et automatisé de nombreux processus pour tenter de compenser ces faibles effectifs, la rétention du personnel s'en est ressentie et les capacités actuelles atteindront probablement leurs limites.

79. Enfin, le personnel a fait observer qu'au fur et à mesure que la Mission s'agrandissait, sa présence à Bangui avait été répartie dans différents complexes, réduisant ainsi la capacité du personnel à interagir. Ceci découragerait l'intégration et la coordination, en particulier entre le personnel civil et le personnel en tenue. Sur le terrain, il a été signalé que les mécanismes de coordination institutionnelle fonctionnent à des degrés divers et sont renforcés par une coordination informelle qui, à son tour, est facilitée par un plus grand partage de locaux.

Planification et coordination intégrées

80. L'équipe d'examen a constaté que la Mission avait pris plusieurs mesures positives pour la planification et la coordination intégrées, notamment l'élaboration de documents stratégiques clés, tels qu'une stratégie politique et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Ces documents cadrent avec le plan de la Mission et le Système complet de planification et d'évaluation de la performance, qui reste essentiel pour mesurer avec précision l'effet de la mission et renforcer l'obligation de rendre compte.

81. La création d'un groupe mixte de la planification de la Mission réunissant des spécialistes de la planification des activités de police et des activités militaires a joué un rôle clé dans le renforcement des mécanismes de planification intégrée et la numérisation dans l'ensemble des composantes. Toutefois, il reste plusieurs défis à relever pour rompre avec les vieilles habitudes de travail en vase clos. On le voit d'autant plus clairement dans la planification opérationnelle, où le niveau d'intégration, et plus particulièrement l'association des collègues civils à la planification militaire et policière, est inégal. Le commandement de la Mission doit continuer de donner un appui pour faire progresser l'intégration.

Surmonter les difficultés d'ordre opérationnel

82. L'environnement opérationnel de la MINUSCA est caractérisé par un terrain difficile et des obstacles majeurs aux mouvements terrestres. À noter, en particulier,

³¹ Par exemple, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali avait cinq fonctionnaires d'administration régionaux pour cinq régions, tandis que la MINUSCA en compte cinq pour 11 régions.

les grandes distances, l'absence d'infrastructures routières et de ponts décents, une longue saison des pluies et de graves inondations. En raison des pluies, les transports terrestres sont limités pendant huit mois de l'année sur les deux tiers du territoire. Des véhicules et des compétences spécialisés sont nécessaires, même pendant les périodes sèches, en raison du mauvais état des routes. Dans l'ouest du pays, ces problèmes sont encore aggravés par l'utilisation croissante d'engins explosifs sur les principaux axes de transport.

83. Dans ce contexte, la mise en place des forces terrestres est lente et difficile. Les problèmes de mobilité continuent d'affecter la capacité de la Mission à mener plusieurs activités prioritaires de son mandat, telles que des patrouilles ou des interventions rapides en cas de menaces à la protection des civils, confirmation des violations et enquêtes dans le domaine des droits humains. Les problèmes de mobilité ont également une incidence sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, notamment en cas d'évacuation médicale.

84. La Mission s'efforce de relever ces grands défis logistiques et de transport ; elle doit disposer de moyens techniques et aériens suffisants pour surmonter certaines de ces difficultés. Dans le contexte de la prise en compte de la protection des civils dans le concept de projection de forces, les moyens aériens sont également des facteurs déterminants permettant de s'adapter à un environnement en mutation constante, marqué par des menaces émergentes dans des zones où la Mission n'est pas présente. Toutefois, les obstacles à la mise en place de ces moyens continuent de compromettre la capacité de la Mission de s'acquitter de son mandat.

Communication stratégique

85. Une communication claire et ouverte est essentielle à un environnement coopératif propice à la réalisation des objectifs de la Mission et contribue à promouvoir une paix durable. L'équipe d'examen a souvent entendu parler d'incidents impliquant le personnel de la Mission dans diverses situations litigieuses. Dans certains cas, ces incidents n'étaient plus d'actualité, dans d'autres, l'interlocuteur n'avait pas de preuves. Pourtant, ces histoires continuent d'être répétées et de nuire à la Mission. Ces dernières années, celle-ci a été la cible de plusieurs campagnes de mésinformation et de désinformation, qui ont entraîné des malentendus avec les populations et l'État hôte et ont eu un effet négatif sur l'image et la crédibilité de la Mission.

86. Le régime de sanctions de l'ONU est un exemple de problème de communication qui dure depuis longtemps. Durant les consultations, plusieurs parties prenantes nationales, y compris de hautes autorités, ont dénoncé l'embargo sur les armes imposé au pays dans le cadre du régime de sanctions établi par la résolution [2127 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité³². Le Gouvernement ayant demandé la levée de cet embargo, le Conseil de sécurité a approuvé des assouplissements successifs et, en 2023, les prescriptions en matière de notification ont été levées pour la fourniture, la vente ou le transfert d'armes et de matériel connexe et la fourniture d'une assistance ou de services de conseil ou de formation aux forces de sécurité centrafricaines³³. Malgré ces changements, on continue de croire que l'embargo pénalise le pays.

87. Outre la lutte contre la mésinformation et la désinformation, la communication stratégique peut jouer un rôle important dans l'instauration de la confiance et la facilitation du dialogue. Par des campagnes ciblées visant à diffuser des informations

³² Il s'agissait, notamment, de notifier au préalable les transferts ou les ventes d'armes aux services nationaux de sécurité, ce qui, selon les autorités, les empêchait de mettre en place des services de sécurité.

³³ Voir la résolution [2693 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité.

exactes et vérifiées, elle peut prévenir les tensions et promouvoir les activités de la Mission. Les attentes sur ce que l'opération de maintien de la paix peut faire de manière réaliste doivent être gérées pour maintenir la crédibilité et la légitimité de la Mission.

Dividendes économiques

88. Certes, les opérations de maintien de la paix sont grandes et coûteuses, mais elles ont montré à maintes reprises leur bon rapport coût-avantage. Durant les consultations, les parties prenantes nationales et internationales ont souvent comparé le budget de la Mission à celui du pays. Avec 1,2 milliard de dollars par an, le budget de la Mission est deux fois le budget national. Ces coûts élevés sont souvent inévitables dans un environnement où l'infrastructure et les autres capacités nationales sont inadéquates ou inexistantes. Que l'Assemblée générale alloue des ressources aussi importantes témoigne d'un engagement ferme en faveur de la République centrafricaine, mais suscite également des attentes et des questions sur la manière dont ces ressources sont ou devraient être dépensées, et sur le legs de la Mission. Les homologues nationaux se demandent souvent quels sont les dividendes économiques d'un tel investissement pour le pays. Ils ont notamment demandé comment les achats et les activités de la MINUSCA pourraient mieux profiter aux entreprises locales et comment son implantation physique pourrait être revue pour passer de l'hébergement temporaire dans des bâtiments préfabriqués à une infrastructure plus durable que le pays pourrait mettre à profit après le départ de la Mission.

89. Les activités de la Mission génèrent déjà des dividendes importants. Par exemple, la Mission facilite les déplacements des autorités nationales dans les provinces, bien que cette tâche ne soit pas une priorité de son mandat ; mais elle y contribue, car c'est un signe de l'extension de l'État. La Mission, par sa présence, contribue à l'économie locale par le recrutement au niveau national, le soutien à l'immobilier (y compris à titre privé pour les logements du personnel) et ses achats effectués sur place, qui profitent aux entreprises locales³⁴. Toutefois, il ressort de l'examen que tout le monde pense que la MINUSCA pourrait faire mieux, notamment en augmentant la part des biens achetés localement. Dans le même ordre d'idées, il a également été suggéré de revoir l'accord sur le statut des forces, bien que cela ne fasse pas partie des prérogatives de la Mission.

90. Tout en gardant à l'esprit que l'objectif principal d'une opération de maintien de la paix est de promouvoir la stabilisation, il est vivement recommandé dans cette étude de changer de paradigme pour adopter la notion d'« héritage positif ». Pour la MINUSCA, cette évolution cadrerait avec l'importance qu'elle accorde de plus en plus au renforcement des capacités nationales et à l'amélioration de l'appropriation des programmes par le pays. Concrètement, cela signifie qu'il faut donner la priorité aux achats et aux chaînes d'approvisionnement locaux. Lorsque cela n'est pas possible, la Mission, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, devrait continuer à investir dans des séminaires-retraites commerciaux à l'intention des fournisseurs locaux afin d'accroître les débouchés ainsi que la compétitivité des producteurs locaux figurant sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies. Il faudra gérer les attentes, car les biens et services

³⁴ Au moment de l'établissement du présent rapport, la MINUSCA emploie 593 agents recrutés sur le plan national et 43 autres sont en cours de recrutement. De plus, environ 1 060 personnes travaillent en tant que fournisseurs et 200 autres en tant que journaliers. La recherche de logements pour le personnel de la Mission s'accompagne également d'effets pervers sur l'immobilier (cherté de la vie et migration des Centrafricains vers les quartiers périphériques).

stratégiques destinés à soutenir les opérations de la Mission continueront d'être achetés par le Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York.

91. Les logements sur le terrain devraient être construits dans des matériaux durables, jugés plus rentables à long terme et plus respectueux de l'environnement³⁵. Les groupes électrogènes devraient être remplacés par des solutions respectueuses de l'environnement telles que les systèmes solaires. La Mission a déjà amorcé un changement progressif dans ce sens, en construisant par exemple des logements avec des blocs emboîtables Hydraform et en produisant de l'énergie par d'autres moyens. Dans la mesure du possible, ces initiatives pilotes devraient être encouragées et étendues.

92. L'équipe d'examen sait qu'une évolution systémique vers ces solutions durables en République centrafricaine ou dans d'autres missions représente un grand changement des processus et modes de fonctionnement bien établis. Elle est consciente du manque de liquidités et de la nécessité de montrer le rapport coût-avantage. Dans certains cas, les changements proposés pourraient permettre de réaliser des économies par rapport au statu quo. S'il peut être plus facile ou moins coûteux de maintenir les processus actuels, le calcul des coûts et des avantages de ces changements systémiques ne doit pas être uniquement monétaire. Leurs avantages politiques devraient également être pris en compte dans la prise de décisions.

V. Consolidation des efforts avec l'équipe de pays des Nations Unies

93. L'équipe d'examen a reçu des commentaires positifs sur les initiatives d'intégration entre la MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies. Celles-ci pourraient être améliorées pour éviter les doubles emplois ainsi que l'impression de concurrence interne, ce qui permettrait d'en multiplier les effets. Durant les consultations, les parties prenantes nationales qui travaillent régulièrement en partenariat avec l'ONU se sont interrogées sur l'efficacité de l'initiative Unité d'action des Nations Unies³⁶. Un autre aspect essentiel de l'intégration est le partage des ressources et des compétences entre la MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies. Cette collaboration pourrait tenir compte des synergies créées ailleurs, où des programmes de formation communs sur la sensibilité aux conflits et les droits humains ont considérablement renforcé les capacités de la mission de maintien de la paix et des organismes des Nations Unies³⁷. En encourageant des échanges de ce type, la MINUSCA peut tirer parti des connaissances spécialisées des membres de l'équipe de pays des Nations Unies dans des domaines tels que la santé, l'éducation et la gouvernance, renforçant ainsi son impact global.

94. Les personnes interrogées ont dit que le Fonds pour la consolidation de la paix était un outil important d'intégration et de promotion du triple lien qui existait entre les activités humanitaires, le développement et la paix. Les débats en cours à la Cinquième Commission sur l'affectation des contributions statutaires au Fonds pour la consolidation de la paix ont été accueillis favorablement. Si cette affectation était approuvée, des entités telles que la Cour pénale spéciale pourraient demander un

³⁵ Département de l'appui opérationnel et Département des opérations de paix, Comprehensive Logistics Transportation Assessment Report, 2023.

³⁶ Un exemple réussi d'intégration conjointe est celui du Libéria, où une planification et une coordination intégrées ont permis de passer sans heurts du maintien de la paix à la consolidation de la paix.

³⁷ Conseil de sécurité des Nations Unies, « Rapport sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) », <https://peacekeeping.un.org/fr/mission/minuk>.

financement au Fonds pour la consolidation de la paix, ce qui renforcerait leur pérennité et leur autonomie.

95. Il convient de dire que les demandes d'aide au développement présentées par les partenaires nationaux dépassent pour nombre d'entre elles le cadre du maintien de la paix. En l'absence d'autres contributeurs, la MINUSCA intervient souvent, principalement par des projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité ou des projets à impact rapide. Toutefois, l'équipe de pays des Nations Unies est mieux placée pour réaliser ces tâches de développement. Après le Gouvernement, elle est la principale entité partenaire censée prendre la relève d'une opération de paix lorsque celle-ci réduit ses effectifs ou prévoit de le faire. En République centrafricaine, l'équipe de pays des Nations Unies et les donateurs sont actuellement loin de pouvoir jouer ce rôle, en grande partie à cause d'un manque de financement, mais aussi à cause des problèmes de sécurité dans certaines régions. Les capacités et le financement devront fortement augmenter et de manière durable avant que la MINUSCA ne puisse véritablement transférer ses responsabilités ; par ailleurs, les organismes, fonds et programmes et les donateurs devront s'engager à poursuivre le travail de la mission à long terme. Il faudra en tenir compte en cas de modification ou d'adaptation du mandat de la MINUSCA. Les membres de l'équipe de pays des Nations Unies ont reconnu qu'ils n'étaient pas en mesure d'assumer une grande partie des responsabilités de la Mission ni d'en faire plus sans la présence facilitatrice de la Mission.

96. Le plan national de développement, qui devrait être publié au troisième trimestre de 2024, offre aux donateurs l'occasion de renforcer leur appui au développement et de l'aligner sur les priorités nationales. En outre, le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, élaboré avec le Gouvernement, donne des orientations pour harmoniser les initiatives de développement durable. Les donateurs doivent prévoir un financement suffisant afin que ces cadres fonctionnent pleinement en vue du relèvement et du développement du pays. Faute de quoi, il est probable que le gros investissement fait par les États Membres dans la Mission ces dix dernières années ne produira que peu d'avantages à long terme pour la République centrafricaine et la région.

VI. Partenariat renforcé avec les organisations régionales et multilatérales

97. Les autorités centrafricaines ont salué le rôle de la région, qu'elles estiment complémentaire aux activités de stabilisation de la MINUSCA. Outre le travail de stabilisation de la CEEAC, les membres du bloc régional ont également mené plusieurs initiatives de médiation concernant la crise en République centrafricaine. À maintes reprises, ils ont apporté une aide financière ponctuelle à la République centrafricaine pour que ses autorités puissent faire face à leurs obligations et payer le salaire des fonctionnaires.

98. La participation des États membres de la CEEAC et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, dont le rôle est constructif, restera essentielle, non seulement pour la stabilité en République centrafricaine, mais aussi pour prévenir et relever les défis transfrontaliers susceptibles d'avoir des répercussions régionales. Des mécanismes tels que les commissions mixtes pourraient aider à régler les problèmes régionaux, alors que la mise en service de la force tripartite entre la République centrafricaine, le Soudan et le Tchad à l'appui de la prévention et de la gestion des conflits dans la région reste en suspens et est de plus en plus remise en question par les circonstances actuelles au Soudan.

99. L'Union européenne a également apporté un soutien important à la République centrafricaine, principalement par l'entremise de ses deux missions de formation envoyées à la suite de la demande du Gouvernement centrafricain : l'EUTM RCA, qui travaille avec les Forces armées centrafricaines, et l'EUAM RCA, qui travaille avec les Forces de sécurité intérieure. La présence des autres personnels de sûreté suscitant des inquiétudes, l'EUTM a dû suspendre son pilier Formation du personnel d'exploitation en novembre 2021, mais elle a continué à développer la gestion des ressources humaines et les capacités logistiques des Forces armées centrafricaines. Il est entendu que l'Union européenne a également gelé tous les versements d'aide budgétaire à la République centrafricaine, bien qu'elle ait fourni une partie du seul financement externe pour l'organisation des élections.

VII. Planifier un transfert progressif des responsabilités

100. Dans la résolution 2709 (2023), le Conseil de sécurité a demandé que l'examen contienne « des recommandations sur un plan de transition possible et la réduction éventuelle de la MINUSCA lorsque les conditions seraient réunies ». Si l'on se réfère aux enseignements tirés d'autres contextes de maintien de la paix, pour bien réussir le transfert des responsabilités et le retrait d'une opération de paix, il faut un consensus politique entre le pays hôte, le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les parties prenantes du maintien de la paix sur les conditions minimales du transfert des tâches aux autorités nationales et à leurs partenaires³⁸. Ce transfert peut être envisagé lorsque les efforts de stabilisation du maintien de la paix suivent la capacité croissante des acteurs nationaux de résoudre durablement et pacifiquement les conflits et lorsque les institutions de l'État peuvent fonctionner de manière minimale.

101. Dans l'examen, la question d'une éventuelle transition et d'un retrait de la MINUSCA a permis de faire ressortir plusieurs points clés, qui devraient guider la réflexion collective :

- a) L'État hôte n'a pas demandé de transition, de réduction ou de retrait des effectifs, mais plutôt une « adaptation » du mandat de la MINUSCA afin qu'elle contribue davantage à la sécurité, au relèvement rapide et au développement ;
- b) Toutes les parties prenantes ont convenu de la fragilité des progrès actuels en matière de stabilisation et des défis qui subsistent pour la paix et la sécurité, y compris les nouveaux défis aux frontières de la République centrafricaine. La MINUSCA conserve une utilité indéniable, malgré la présence d'autres personnels de sûreté et leur contribution à la sécurité ;
- c) Actuellement, les institutions nationales n'ont pas la capacité de reprendre les tâches essentielles de la MINUSCA. Développer ces capacités et maintenir une base institutionnelle nécessitera des engagements et des partenariats au-delà du maintien de la paix ;

³⁸ En Haïti, la décision du Conseil de sécurité de réduire l'opération de paix des Nations Unies en 2017 a été prise dans un contexte de pressions budgétaires, alors que les conditions d'une transition réussie sur le terrain n'étaient pas encore réunies. Ce retrait précipité a eu pour conséquence une reprise des conflits, annulant les gros investissements financiers, politiques et humains des opérations précédentes ; désormais des engagements financiers plus importants seront nécessaires pour une solution durable. Au Mali, la demande abrupte de l'État hôte de mettre fin à une opération qu'il estimait ne plus correspondre à sa vision des priorités en matière de paix et de sécurité est principalement la conséquence d'un dialogue rompu entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat, les parties prenantes du maintien de la paix et les autorités nationales.

d) Compte tenu de l'environnement instable de la République centrafricaine, les conditions de sécurité et la dynamique du conflit doivent être surveillées en permanence afin d'éviter une reprise du conflit ;

e) Actuellement, les conditions sur le terrain ne justifient pas une réduction des effectifs de la MINUSCA à court ou moyen terme. Cela dit, le contexte géopolitique actuel et le modèle de maintien de la paix ne sont pas propices à des initiatives multilatérales durables.

102. Le constat fait dans l'examen est que la République centrafricaine est à la croisée des chemins. Bien que le pays se soit engagé dans la voie prometteuse de la stabilisation, une rechute est toujours possible. Les élections locales, régionales, législatives et présidentielles de 2024-2026 montreront peut-être la voie que se choisit la nation. Le déroulement pacifique, transparent et équitable de ces élections pourrait consolider ou établir des institutions aux niveaux national et local et constituer une étape importante dans le rétablissement de la gouvernance démocratique locale tout en facilitant l'extension de l'autorité de l'État. Ces élections pourraient encourager les partenaires de la République centrafricaine à rester engagés et à soutenir les efforts de consolidation de la paix et de développement. Cependant, si le sentiment est qu'elles sont entachées d'irrégularités ou que les autorités élues manquent de légitimité, les gains de stabilisation pourraient être compromis et l'ONU, championne des transitions pacifiques et équitables, pourrait se retrouver en porte-à-faux avec les autorités centrafricaines. Celles-ci pourraient également durcir leur attitude, notamment concernant l'« adaptation » de la Mission telle qu'elles la voient.

103. Les critères d'un transfert progressif des responsabilités sont définis ici en partant du principe que les prochaines élections de 2024-2026 se dérouleront dans le calme. Par conséquent, d'ici à 2026, la MINUSCA et les autorités élues devraient entamer des discussions sur un éventuel plan de transition, assorti d'un calendrier précis, c'est-à-dire un transfert progressif des responsabilités en fonction des critères et des engagements de l'État hôte, de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires. Une fois que le principe politique d'un plan de transition est convenu avec l'État hôte, ce plan pourrait être élaboré à l'issue d'une évaluation technique détaillée, qui dépasse la portée et le domaine de compétence de l'actuel examen stratégique indépendant.

104. La Mission devrait commencer à envisager une réduction de ses effectifs et planifier toutes ses activités dans un souci d'autonomisation. Elle doit notamment améliorer les activités de renforcement des capacités dans les domaines civil et militaire, en réunissant dans le même lieu les spécialistes de la Mission et leurs homologues nationaux, afin de contribuer à renforcer le réservoir de ressources humaines disponibles et qualifiées. La Mission devrait également commencer à revoir progressivement son empreinte militaire et civile, comme indiqué plus haut. Ici, elle devrait envisager une approche à deux volets : une « réduction des ressources », coordonnée au niveau régional, dans les zones où les conditions le permettent ; et un transfert de ces ressources vers les régions où la paix n'est pas encore consolidée. Avant de réduire sa présence ou son empreinte dans telle ou telle région, la MINUSCA devra se concerter avec les autorités de l'État afin de s'assurer que les capacités requises de l'État ou de l'équipe de pays des Nations Unies sont à la hauteur. La Mission, dans l'exécution de son mandat ou l'allocation de ses ressources, devrait aller dans le sens de la constitution d'un héritage positif, s'inscrivant dans la stratégie nationale de relèvement économique.

105. L'expérience montre clairement que les conséquences d'un retrait prématuré et mal planifié d'une opération de maintien de la paix sur la sécurité, la stabilité politique, les conditions humanitaires et les perspectives de développement sont profondes. Ce retrait doit donc être soigneusement planifié et coordonné, assorti

d'étapes bien précises qui garantissent la pérennité des acquis politiques, la protection des civils et le soutien continu aux initiatives de développement. Ceci est particulièrement pertinent pour la République centrafricaine, où le retrait stratégique de la MINUSCA doit être exécuté avec le plus grand soin afin d'éviter de compromettre les fragiles progrès obtenus jusqu'à présent.

VIII. Observations

106. Les réalisations que la MINUSCA a faites en République centrafricaine au fil des ans sont à saluer ; elles mettent en avant les progrès considérables obtenus dans le règlement des conflits, la protection des populations, le désarmement, la démobilisation, la réintégration et le rapatriement, ainsi que dans la lutte contre la violence au sein de la collectivité. Treize conflits ont été réglés grâce à 119 comités locaux regroupant 590 volontaires, tandis que 78 réseaux d'alerte locale et 132 plans de protection des populations ont été mis en place, mobilisant 4 000 volontaires. Les activités ont consisté à faire connaître à 200 femmes l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, à signer des accords de paix au niveau local et à promouvoir les mécanismes de suivi de l'Accord politique. En 2023, plus d'un million de dollars ont été alloués à l'appui du redéploiement des Forces armées centrafricaines et une grande formation sur les droits humains a été dispensée. La réforme du secteur de la sécurité a permis de construire et d'équiper des installations, tandis que les activités liées à l'état de droit ont contribué à doubler le nombre de tribunaux opérationnels, qui est passé à 24, et à augmenter le nombre de prisons, qui est passé à 15. Les programmes de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement et de lutte contre la violence au sein de la collectivité ont permis de démobiliser 4 429 combattants de 2018 à 2024, ce qui a bénéficié à 28 049 personnes, dont 1 276 enfants séparés des groupes armés. Au-delà de son mandat, la MINUSCA a entrepris de vastes projets d'infrastructure : elle a construit ou réparé 123 ponts, construit des bandes d'atterrissage et des aires de poser d'hélicoptère et achevé 460 kilomètres de routes entre 2019 et 2024.

107. Malgré ces réalisations à saluer, la Mission opère dans un contexte difficile et souvent hostile, aggravé par un manque de coordination des autorités locales en ce qui concerne la présence et les activités d'autres personnels de sûreté. La MINUSCA est fréquemment confrontée à des violations de l'accord sur le statut des forces, notamment à l'imposition de zones d'exclusion aérienne et à des interdictions de vols de nuit, qui entravent gravement ses opérations logistiques et ses capacités d'intervention d'urgence. La confiscation des drones par le Gouvernement hôte complique encore les activités de surveillance et de collecte de renseignements, qui sont essentielles au maintien de la sécurité et à la surveillance des zones de conflit. La Mission est également confrontée à la saisie et au retard de ses produits et matériels essentiels, qu'il s'agisse de fournitures médicales ou d'outils de communication indispensables. Ces perturbations non seulement nuisent à son efficacité opérationnelle, mais mettent également en danger la vie des soldats de la paix et des civils. Les membres du personnel sont souvent confrontés à la bureaucratie et à une surveillance excessive de la part des autorités du pays d'accueil, ce qui complique leurs tâches quotidiennes et sape leur moral. De plus, la MINUSCA est la cible de campagnes de désinformation visant à discréditer ses efforts et à susciter la méfiance de la population locale. Souvent propagées par les médias sociaux et les réseaux locaux, ces campagnes diffusent des mensonges sur les intentions et les actions de la Mission, exacerbant les tensions et compliquant les activités de mobilisation de la population.

108. En ce qui concerne les droits humains, il est essentiel de reconnaître les efforts en cours sans diminuer la gravité de la situation. Le processus politique a encore

besoin d'un appui solide pour réussir. Inscrits dans la Charte des Nations Unies, les droits humains sont des principes universels défendus par l'ensemble des États Membres. Cet engagement universel est particulièrement vital en République centrafricaine, où les progrès en matière de droits humains sont directement liés à la promotion de la paix et de la stabilité. Les progrès dans ce domaine contribuent non seulement au bien-être de la population, mais renforcent également le tissu politique et social de la nation.

109. La MINUSCA peut réussir, s'il y a concertation à différents niveaux. Le succès de la MINUSCA dépend dans une large mesure des conditions mises en place pour son fonctionnement. Il est essentiel que le Gouvernement centrafricain développe une vision cohérente de la paix et de la stabilité qui prenne en compte la Mission et qu'il mobilise un appui international adéquat en faveur de cette vision. Il doit se concerter activement avec la MINUSCA afin que celle-ci puisse apporter le soutien nécessaire et aligner ses activités sur les priorités nationales.

110. La Mission elle-même ainsi que le Secrétariat de l'ONU doivent s'efforcer de s'écarter des sentiers battus. Les défis, en particulier ceux liés à la constitution de la force, doivent être clairement exposés pour une Mission efficace. Une communication claire et une ouverture à tous les niveaux et entre toutes les parties peuvent instaurer la confiance et susciter un soutien plus solide des acteurs internationaux.

111. Les acteurs régionaux, tels que l'Union africaine, la CEEAC et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, jouent également un rôle crucial et doivent travailler davantage en synergie pour soutenir la Mission. Leur coopération et leur participation active sont essentielles pour résoudre les problèmes transfrontaliers et renforcer la stabilité régionale, ce qui a une incidence directe sur le succès de la Mission.

112. De plus, le Conseil de sécurité et les partenaires internationaux doivent apporter un soutien politique indéfectible et un financement adéquat. Le Conseil de sécurité doit affirmer sa responsabilité première dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales en mettant tout en œuvre pour assurer le succès des missions de maintien de la paix. Il doit présenter un front uni s'agissant des questions clés de paix et de sécurité, en particulier celles qui concernent directement les pays où se trouvent des opérations de maintien de la paix. Instrument central de l'engagement et de la solidarité de la communauté internationale en faveur de la paix, la position unifiée du Conseil est cruciale. Les partenaires internationaux doivent apporter leur soutien politique et les ressources nécessaires pour que la MINUSCA ait les moyens de remplir efficacement son mandat.

113. Sans un front uni et un soutien cohérent à tous les niveaux, les efforts sur le terrain risquent de s'essouffler. La Mission est le vecteur du soutien international et son succès dépend de l'engagement collectif et des actions coordonnées du Gouvernement, des acteurs régionaux, de l'ONU et de l'ensemble de la communauté internationale.

IX. Recommandations

A. Au Conseil de sécurité

114. Il est recommandé que le Conseil de sécurité prenne les mesures suivantes :

a) Maintenir le consensus sur la République centrafricaine et veiller à ce que les divisions au sein du Conseil ne compromettent pas les progrès du processus politique et n'empêchent pas la MINUSCA d'exécuter son mandat ;

b) Continuer à apporter un soutien politique aux bons offices en République centrafricaine, en encourageant la collaboration et l'application du principe de responsabilité dans la région ;

c) Veiller à ce que l'ordre de priorité des tâches mandatées reste d'actualité et à ce que ces tâches cadrent avec les besoins essentiels du Gouvernement ;

d) Examiner, de concert avec la MINUSCA, les « autres » tâches mandatées et celles « additionnelles ». Le cas échéant, faciliter leur transfert échelonné au Gouvernement et à l'équipe de pays des Nations Unies ;

e) Garantir que les tâches mandatées bénéficient des ressources et capacités requises pour être exécutées ;

f) Veiller à ce que les discussions ultérieures sur le transfert des responsabilités s'appuient sur une évaluation technique complète et que les résultats obtenus ces dix dernières années soient préservés ;

g) Encourager les États Membres et les donateurs à renforcer leur soutien à la République centrafricaine afin de préserver les progrès réalisés en matière de paix et de sécurité et de jeter les bases d'un éventuel transfert des responsabilités de la Mission ;

h) Rappeler à toutes les personnes concernées qu'il faut respecter les principes et les valeurs des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la promotion de la démocratie et des droits humains, conformément à la Charte des Nations Unies ;

i) Continuer à travailler avec le Secrétariat de l'ONU et d'autres parties prenantes pour faire avancer les réformes qui garantissent que le maintien de la paix, en tant qu'instrument de promotion de la paix et de la stabilité du Conseil de sécurité, est adapté à son objectif ;

j) Engager une réflexion sur la manière d'amener les sociétés militaires et de sécurité privées à répondre de leurs actes, notamment en appliquant le Cadre « Protéger, respecter et réparer » sur les entreprises et les droits humains, les codes de conduite internationaux volontaires existants et les initiatives en cours pour promouvoir des pratiques de sécurité responsables dans les situations de conflit armé et dans d'autres environnements à haut risque.

B. À la Mission

115. Il est recommandé que la Mission prenne les mesures suivantes :

Protection des civils

a) Poursuivre les activités de communication pour expliquer le mandat de protection des civils de la Mission, la responsabilité première du Gouvernement en matière de protection des civils et le rôle de la Mission à cet égard ;

b) Mettre davantage l'accent sur la protection des civils (premier volet), le dialogue et la collaboration (voir le paragraphe 55 plus haut), et la création d'un environnement protecteur (troisième volet) (voir le paragraphe 57 plus haut), afin d'aider l'État à assumer son obligation de protéger les civils et l'intégrité territoriale du pays ;

c) Veiller à ce que les décisions concernant la reconfiguration de la présence de la Mission soient coordonnées et planifiées avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autorités nationales afin de garantir une protection continue des civils ;

Extension de l'autorité de l'État

d) Entreprendre avec le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies une évaluation approfondie des besoins en matière d'extension de l'autorité de l'État dans les zones sûres et établir des plans conjoints pour répondre à ces besoins ;

e) Lorsque l'extension de l'autorité de l'État n'est pas encore possible, il convient d'envisager d'autres approches de stabilisation et la fourniture de services de base (par exemple, le développement par zone associé à des accords de paix locaux) qui soutiendront et ne compromettent pas les activités futures d'extension de l'État dans ces régions ;

f) Définir et mettre en place, avec le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires, les processus qui permettront de leur confier les tâches d'extension de l'autorité de l'État et d'accompagner la mise en place et la présence de l'administration dans les provinces ;

g) Concernant l'extension de l'autorité de l'État, continuer à tirer parti du potentiel catalyseur des projets à impact rapide et des projets communautaires de lutte contre la violence au sein de la collectivité ;

h) Développer les activités de renforcement des capacités à travers les sections civile et militaire, par le partage de locaux ou l'intégration, conformément aux dispositions de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes ;

i) Aligner les plans opérationnels sur les cadres stratégiques de soutien aux forces de défense et de sécurité dans le cadre de l'extension de l'autorité de l'État ;

Bons offices

j) Poursuivre les dialogues réguliers et efficaces avec le Gouvernement, la communauté internationale et les acteurs nationaux concernés afin de faire connaître les activités de la Mission et de s'assurer de leur soutien ;

k) Élargir la facilitation du dialogue, en garantissant une participation totale des parties prenantes aux processus politiques, et s'attacher à rendre le processus de paix inclusif, en particulier pour la société civile, les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés ;

l) Maintenir une coopération étroite avec les organisations régionales et les pays voisins afin de traiter efficacement les questions présentant un intérêt pour la République centrafricaine ;

m) Tirer parti de l'expertise et des ressources des partenaires régionaux et des bureaux des Nations Unies pour régler les problèmes régionaux qui pourraient entraver la paix en République centrafricaine ;

Empreinte de la Mission

n) Revoir la présence de la mission pour accélérer le redéploiement vers les bureaux locaux du personnel civil et en tenue de Bangui ;

o) Évaluer s'il est nécessaire d'assurer la sécurité des responsables et institutions clés à la lumière du rôle d'autres forces dans ce domaine et envisager de redéploier les ressources de la Mission actuellement engagées dans ces activités vers d'autres tâches et d'autres lieux d'affectation ;

p) Appliquer les recommandations du rapport d'évaluation complète de la capacité logistique et de transport, élaboré par le Département de l'appui opérationnel

et le Département des opérations de paix en 2023 afin d'optimiser l'empreinte de la Mission ;

Dividendes économiques

q) Déterminer l'héritage positif que la MINUSCA devrait laisser et veiller à ce que toutes les activités à venir soient planifiées de manière à maximiser durablement cet objectif ;

r) Promouvoir davantage d'investissements dans les chaînes d'approvisionnement et les processus d'achat locaux qui profitent à l'économie locale ;

Communication stratégique

s) Poursuivre le dialogue avec le Gouvernement pour établir un cadre de communication commun afin de faire connaître à la population le mandat et les activités de la Mission ;

t) Promouvoir l'intégration de la communication stratégique dans toutes les activités et tous les processus de planification de la Mission ;

Planifier un transfert progressif des responsabilités

u) Mettre en place des capacités spéciales pour préparer et soutenir les activités de planification de la transition et le transfert progressif des tâches en fonction des critères de référence et des engagements de l'État hôte, de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires ;

v) Avant 2026, engager des discussions avec les autorités sur un éventuel plan de transition et l'actualiser si nécessaire, afin d'être prêt et apte à consolider les acquis si les conditions permettent une réduction des effectifs ou si une demande est faite en ce sens ;

w) Créer une coalition d'acteurs engagés dans la consolidation de la paix pour compléter les activités de la Mission et travailler avec cette coalition pour définir les tâches clés et contribuer à obtenir les ressources et la volonté politique nécessaires.

C. À l'État d'accueil

116. Il est recommandé que l'État d'accueil prenne les mesures suivantes :

Processus politique et de paix

a) Continuer de prendre part au processus politique et de paix et veiller à ce qu'il soit inclusif, associant les acteurs politiques, la société civile, les femmes et les groupes de jeunes ;

b) Redoubler d'efforts pour promouvoir la réconciliation nationale et les droits humains et s'attaquer à l'impunité et aux autres causes profondes du conflit ;

c) Créer un partenariat stratégique avec des acteurs internationaux responsables afin d'aider la République centrafricaine à assurer de manière indépendante la sécurité et à garantir l'état de droit pour sa population ;

d) Favoriser un dialogue politique ouvert et inclusif, qui intègre toutes les entités politiques et la société civile afin de soutenir des élections crédibles et inclusives en 2024 et 2025 ;

e) Travailler en collaboration avec toutes les parties pour mettre en place des mesures de confiance, telles qu'une inscription transparente des électeurs et une technologie de vote fiable bien avant les élections ;

Extension de l'autorité de l'État

f) Améliorer la cohérence des stratégies militaires et politiques ;

g) Assurer une coordination et une planification adéquates avec les partenaires internationaux, en particulier la MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies ;

h) Vérifier que les opérations de sécurité sont menées dans le respect des droits humains et des principes du droit international humanitaire ;

i) Vérifier que les opérations de sécurité s'accompagnent de mesures visant à étendre durablement l'autorité civile de l'État ;

j) Renforcer la bonne gouvernance dans le cadre de l'extension de l'autorité de l'État et veiller à ce que tous les fonctionnaires de l'État rendent des comptes ;

Communication stratégique

k) Travailler en étroite collaboration avec la MINUSCA pour établir des cadres de communication communs qui alignent les activités de la Mission sur les priorités nationales et favorisent la compréhension mutuelle ;

l) Renforcer les capacités des fonctionnaires nationaux et locaux en matière de communication stratégique, en mettant l'accent sur la participation du public, les relations avec les médias et la communication de crise ;

Gestion des ressources naturelles

m) Adopter des systèmes de gestion des ressources naturelles durables, qui permettraient d'accroître les recettes de l'État et de promouvoir une répartition équitable des richesses.

D. Au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

117. Il est recommandé que le Secrétariat de l'ONU prenne les mesures suivantes :

Maintien de la paix

a) Travailler avec le Secrétariat de l'ONU et d'autres parties prenantes pour qu'avancent les réformes qui garantissent que le maintien de la paix, instrument de promotion de la paix et de la stabilité du Conseil de sécurité, est adapté à son objectif ;

b) S'éloigner des modèles traditionnels de maintien de la paix pour mieux répondre aux contextes précis et dynamiques dans lesquels les déploiements ont lieu ;

c) Ouvrir le débat pour explorer les ajustements possibles aux accords sur le statut des forces afin qu'ils puissent mieux répondre aux besoins des opérations de maintien de la paix à la lumière des malentendus avec l'État hôte concernant leur application ;

d) Réfléchir au rôle des opérations de maintien de la paix dans l'extension de l'autorité de l'État en vue de mieux soutenir ce rôle après le retour de la présence de l'État dans le domaine de la sécurité ;

e) Associer les chefs de mission civils et militaires à l'évaluation des pays fournisseurs potentiels de contingents lors de la mise en place de la composante Personnel en tenue et de l'évaluation des performances des contingents existants ;

f) Prendre des mesures pour trouver des solutions plus durables pour le logement du personnel civil et en tenue ;

g) Lorsque les missions de maintien de la paix opèrent aux côtés d'autres prestataires internationaux de sécurité, mettre en place un mécanisme solide de coordination et de contrôle, qui rapproche les objectifs et les activités de toutes les parties concernées. Il faut donc, par exemple, créer un groupe de liaison spécialisé dans les missions de maintien de la paix chargé d'analyser en permanence la dynamique géopolitique, de maintenir ouvertes des voies diplomatiques et de garantir le respect des normes internationales de droit et de droits humains ;

Mission

h) Déployer une mission d'évaluation technique, en coordination avec d'autres acteurs du maintien de la paix, en vue de l'élaboration d'un plan de transition une fois qu'un accord politique est conclu avec l'État hôte ;

i) Engager un dialogue franc avec les pays fournisseurs de contingents de la MINUSCA sur les attentes concernant leurs tâches et leurs résultats et les tenir pour responsables s'ils ne respectent pas les normes agréées ;

j) Donner la priorité à la constitution des forces pour les moyens essentiels, y compris les moyens aériens et les capacités d'ingénierie ;

k) Appliquer les recommandations de l'examen des capacités du personnel en tenue réalisé en 2024 par le Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix, en vue d'améliorer la position de la mission concernant la mise en œuvre de la protection physique des civils ;

l) Donner à la Représentante spéciale du Secrétaire général le pouvoir de réaffecter les ressources existantes de la Mission pour développer les activités d'extension de l'autorité de l'État, par exemple pour des projets à impact rapide et des initiatives de lutte contre la violence au sein de la collectivité, conformément aux tâches prioritaires prescrites par le mandat.

E. À l'Union africaine, à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs

118. Il est recommandé que l'Union africaine, la CEEAC et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs prennent les mesures suivantes :

a) Accompagner les efforts politiques et de médiation en République centrafricaine et continuer à travailler à l'amélioration des relations bilatérales entre certains des États membres de la CEEAC et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs ;

b) Renforcer les mesures visant à rendre opérationnels les mécanismes de prévention et de gestion des conflits, tels que les commissions mixtes, ainsi que la force tripartite République centrafricaine-Soudan-Tchad ;

c) Continuer à travailler et à coordonner les initiatives avec la MINUSCA concernant les bons offices en République centrafricaine.

F. À l'équipe de pays des Nations Unies, aux partenaires et aux institutions financières internationales

119. Il est recommandé que l'équipe de pays des Nations Unies, les partenaires et les institutions financières internationales prennent les mesures suivantes :

- a) Dans la mesure du possible, faire travailler ensemble les membres du personnel de la Mission avec leurs homologues centrafricains, en vue d'accélérer le développement des capacités nationales ;
- b) Renforcer les programmes et les ressources et établir des structures et des programmes durables qui ne laisseront pas de vide au départ de la MINUSCA ;
- c) Examiner, aux côtés de la MINUSCA, comment gérer le soutien actuellement fourni par la Mission (accès, sécurité et autres domaines) de manière que toute reconfiguration ou réduction des effectifs de la MINUSCA ne compromette pas ce travail ;
- d) Poursuivre dès à présent les efforts d'intégration entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies, sans attendre des signes politiques ou des décisions qui précipiteraient le transfert des tâches ;
- e) Cofinancer un poste d'agent de liaison spécialisé entre l'ONU et les institutions financières internationales dans le but de combler le fossé entre ces entités, par exemple la Banque mondiale, afin que leurs initiatives de consolidation de la paix et de développement soient bien coordonnées et complémentaires ;
- f) Continuer à plaider en faveur du maintien de l'admissibilité de la République à l'Enveloppe consacrée aux situations de fragilité, de conflit et de violence de la Banque mondiale, essentiel pour garantir un soutien financier durable au relèvement et au développement du pays ;
- g) Encourager l'exercice d'alignement stratégique sur la consolidation de la paix effectué actuellement par le Gouvernement centrafricain, la Banque africaine de développement, l'Union européenne, l'ONU et la Banque mondiale, qui met en avant l'importance d'une approche coordonnée et unifiée pour relever les défis complexes du pays.

G. Aux partenaires et donateurs internationaux

120. Il est recommandé que les partenaires et les donateurs internationaux prennent les mesures suivantes :

- a) Financer les plans nationaux d'aide humanitaire et de développement et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable afin de permettre à l'équipe de pays des Nations Unies et aux autres partenaires d'intensifier leurs efforts en prévision d'un éventuel retrait de la Mission ;
- b) Veiller à ce que tous les combattants démobilisés bénéficient d'une aide à la réinsertion et que celle-ci soit liée à des programmes généraux de relèvement économique et social ;
- c) Fournir un financement et d'autres formes d'assistance aux prochaines élections, en coordination avec la MINUSCA ;
- d) Mettre en place un partenariat stratégique et responsable avec le Gouvernement centrafricain et la MINUSCA afin de créer une transition sans heurts, où l'État peut assurer la sécurité et garantir l'état de droit de manière indépendante, tout en contribuant à la paix et à la stabilité dans la région.

Pièce jointe n° I

Tableaux

Tableau 1

Combattants démobilisés du 17 décembre 2018 (date du lancement officiel du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement) au 21 mars 2024

Mouvement	Nombre de personnes démobilisées		
	Hommes	Femmes	Total
Retour, réclamation et réhabilitation	310	4	314
Anti-balaka Mokom	767	84	851
Anti-balaka Ngaïssona	187	22	209
Front démocratique du peuple centrafricain	71	5	76
Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique	1 004	31	1 035
Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice	83	4	87
Mouvement patriotique pour la Centrafrique	309	17	326
Révolution et justice-faction Belanga	122	7	129
Révolution et justice-faction Sayo	266	8	274
Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique	304	10	314
Séléka rénovée pour la paix et la justice	138	12	150
Union des forces républicaines fondamentales	98	31	129
Union des forces républicaines	255	43	298
Union pour la paix en Centrafrique	233	4	237
	4 147	282	4 429

Source : MINUSCA.

Tableau 2

Répartition actuelle du personnel de la MINUSCA

Lieu d'affectation	Nombre d'emplois	Pourcentage d'emplois par rapport au total autorisé
Bambari	43	3
Bangassou	30	2
Bangui	960	69
Berberati	29	2
Birao	20	1
Bossangoa	43	3
Bouar	69	5
Bria	54	4
Douala	2	0,1
Entebbe	4	0,3
Kaga Bandoro	68	5
Ndélé	24	2
Obo	19	1

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Nombre d'emplois</i>	<i>Pourcentage d'emplois par rapport au total autorisé</i>
Paoua	23	2
Total	1 388	

Source : MINUSCA.

Pièce jointe n° II

Adhésion de la République centrafricaine aux mécanismes de protection des droits humains et participation aux instruments internationaux

<i>Instrument relatif aux droits humains</i>	<i>Signature</i>	<i>Ratification ou adhésion</i>
Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	1966	1971
Pacte international relatif aux droits civils et politiques	Sans objet	1981
Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques	Sans objet	1981
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	Sans objet	1981
Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	Sans objet	2016
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	Sans objet	1991
Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	Sans objet	2016
Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	Sans objet	2016
Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	Sans objet	2016
Convention relative aux droits de l'enfant	1990	1992
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés	2010	2017
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants	2010	2012
Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées	Sans objet	2016
Convention relative aux droits des personnes handicapées	2007	2016
Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées	2007	2016
Charte africaine des droits de l'homme et des peuples	Sans objet	1986
Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala)	2009	2010

Source : MINUSCA.